

Analyse des Besoins Sociaux

*« L'Action Sociale ne se limite pas à distribuer des aides
à des personnes en situation de précarité, mais participe
au développement global du territoire »*





Cette étude est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux. Par conséquent, nous tenons à remercier tous les élus, les responsables de services et agents communaux pour leur participation active et leur disponibilité. Nous remercions également les organismes partenaires pour leur collaboration, notamment en matière de transmission de données quantitatives. Outre les données statistiques de l'INSEE, il faut souligner la collaboration de la Caisse d'Allocations Familiales qui nous a fourni de précieux renseignements avec « le Portrait de Territoire de la Ville », ainsi que Pôle Emploi, l'AGAM, le PLIE, la Mission Locale, l'A.A.I., la Maison de l'Emploi et tous nos autres partenaires qui nous ont apporté leur éclairage pour étayer notre analyse.



L'article 1er du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 précise que les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont tenus de procéder «annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et des personnes en difficulté ». Le décret confie la conduite de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) aux CCAS car ils sont par définition des lieux de débats et d'échanges. En effet, leur Conseil d'Administration regroupe en son sein élus, associations et représentants des publics bénéficiant des aides du C.C.A.S.

Plus qu'une simple obligation réglementaire, l'ABS participe au développement social local. Elle permet de comprendre les besoins de la population et aborde les solutions expérimentées et les dispositifs permettant d'y répondre. C'est une démarche cohérente et collective ayant un objectif principal et des objectifs secondaires. L'objectif principal est l'adéquation des politiques et des moyens communaux aux besoins effectifs des septémois. Les objectifs secondaires visent à :

- ✓ Améliorer la connaissance du territoire et de chacun des publics mentionnés dans le décret
- ✓ Fonder les bases d'un observatoire local pérenne
- ✓ Renforcer une dynamique partenariale sur des enjeux partagés
- ✓ Fonder ainsi l'action sociale sur une réflexion permettant d'optimiser l'adéquation entre l'offre de services et les besoins de la population.



L'analyse des Besoins Sociaux est réalisée pour la troisième année consécutive. L'ABS 2012, a été un outil de travail utilisé tout au long de l'année. Des actions à mener avaient été identifiées telles que :

- le portage de livres pour les personnes empêchées de se rendre à la bibliothèque pour lutter contre leur isolement
- les actions en faveur de l'emploi définies par le Comité de l'Orientatation pour l'Emploi
- Les Clauses sociales pour favoriser l'emploi et la formation des personnes éloignées de l'emploi
- la lutte contre l'Habitat Dégradé (façades, adaptabilité du logement, lutte contre la précarité énergétique, rénovation de logements par les bailleurs...)
- la Prévention des expulsions notamment par le biais d'une commission créée en 2012 avec la participation du CCAS, des bailleurs, de la Maison Départementale de la Solidarité, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'ADIL
- le travail partenarial : il est important de coordonner nos actions pour une plus grande efficacité.

Vous trouverez dans ce document un premier point d'étape de ces actions dont la mise en œuvre s'effectuera sur les années 2013 et 2014.

Sommaire

PREMIERE PARTIE : PANORAMA SOCIAL DE LA COMMUNE ET DES REPONSES APPORTEES
PAR LE SERVICE DE L'ACTION SOCIALE DE LA VILLE Page 8

I.	Données démographiques	Page 8
II.	Famille - La structure familiale	Page 11
III.	Petite enfance	Page 13
	1) Les modes d'accueil	Page 13
	2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes à Septèmes les Vallons	Page 15
IV.	Jeunesse	Page 15
V.	Les seniors	Page 41
	1) Données démographiques	Page 41
	2) Action sociale en direction des seniors	Page 42
	3) Perspectives	Page 49
VI.	Les personnes en situation de handicap	Page 52
VII.	Bas revenus/pauvreté	Page 55
	1) Données statistiques	Page 55
	2) Aide alimentaire	Page 57
VIII.	Précarité énergétique	Page 61
IX.	Micro crédit	Page 62
X.	Domiciliation	Page 62

DEUXIEME PARTIE : L'EMPLOI Page 63

- I. Données statistiques Page 63**
- II. Les actions en faveur de l'emploi Page 66**
 - 1) Les réunions avec les partenaires de l'insertion Page 66**
 - 2) Les rencontres emploi formation Page 66**
 - 3) Réunion entreprises Page 67**
 - 4) Structures en direction de l'emploi présentes sur la commune Page 67**
- III. Les perspectives pour 2013..... Page 83**

TROISIEME PARTIE : LES LOGEMENTS Page 84

- I. Données statistiques Page 84**
- II. Programme Local Habitat 2012-2018 Page 88**
- III. Amélioration de l'Habitat Page 90**
- IV. Les actions de prévention Page 93**

CONCLUSION Page 96

PREMIERE PARTIE :

PANORAMA SOCIAL DE LA COMMUNE ET DES REPONSES APPORTEES



Nombre d'habitants : 11 258 en 2012

I. Données démographiques :

Population municipale

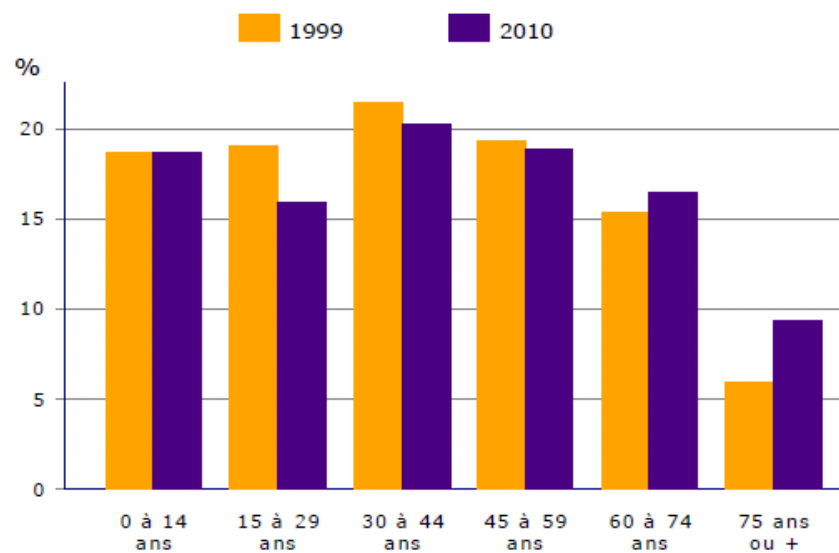
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2009	2010
Population	5 844	10 827	10 681	10 415	10 207	10 481	10 590	11 209
Densité moyenne (hab/km ²)	327,6	606,9	598,7	583,8	572,1	587,5	593,6	628,3

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments, RP1999 et RP2010 exploitations principales

La population en 2010 (INSEE)

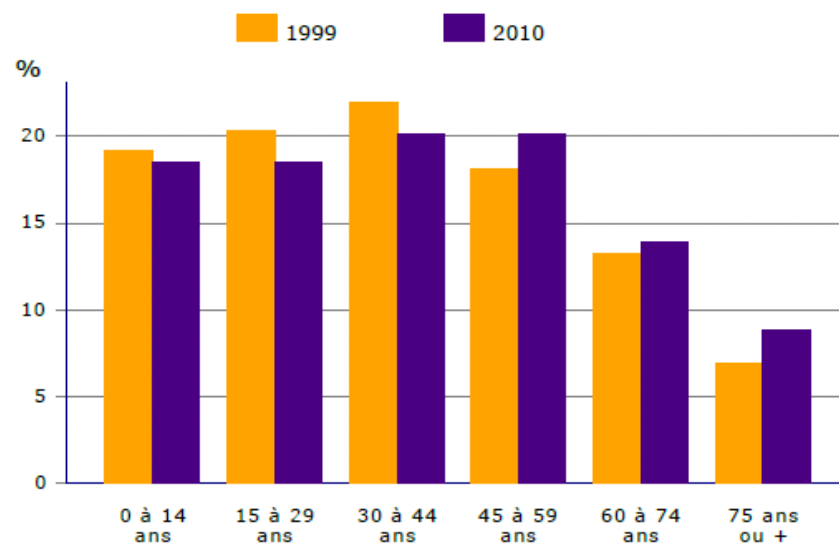
- 11 209 habitants (10 207 en 1999)
- Croissance : +10% entre 1999 et 2010
- Part des +75 ans : 9% (6% en 1999)
- Part des -30 ans : 35% (38% en 1999)

Population septémoise par grande tranche d'âge



Sources : INSEE, RP1999 et RP2010 exploitations agricoles

Population française par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et 2010 exploitations agricoles

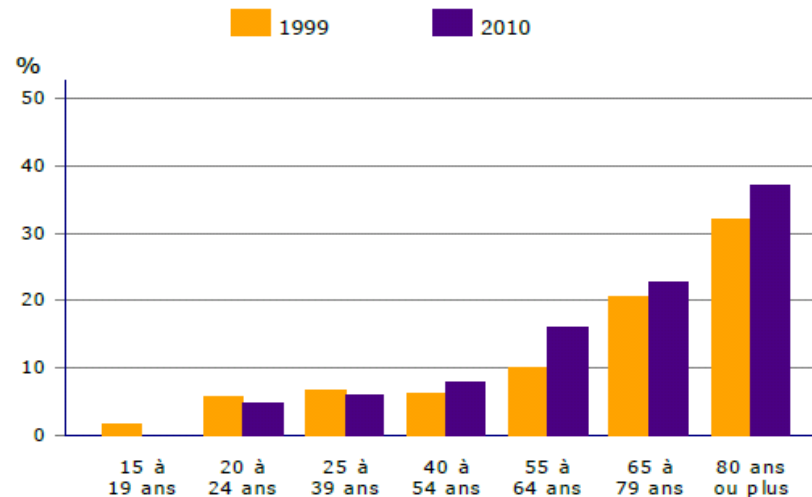
II. Famille - La structure familiale



	Nombre de ménages						Population des ménages		
	1999	%	2009	%	2010	%	1999	2009	2010
Ensemble	3 756	100,0	4 344	100,0	4 447	100,0	10 036	10 380	10 999
Ménages d'une personne	804	21,4	1 222	28,1	1 143	25,7	804	1 222	1 143
- hommes seuls	292	7,8	467	10,8	386	8,7	292	467	386
- femmes seules	512	13,6	755	17,4	757	17,0	512	755	757
Autres ménages sans famille	72	1,9	119	2,7	136	3,1	156	266	297
Ménages avec famille(s)	2 880	76,7	3 003	69,1	3169	71,2	9 076	8 892	9 559
dont la famille principale est :									
- un couple sans enfant	1 036	27,6	1 267	29,2	1 227	27,6	2 204	2 672	2 589
- un couple avec enfant(s)	1 432	38,1	1 260	29,0	1 426	32,1	5 720	4 875	5 547
- une famille monoparentale	412	11,0	476	11,0	516	11,6	1 152	1 344	1 423

La population septémoise a, à nouveau, augmenté ces dernières années. Ceci est dû, en partie, aux constructions de logements neufs. Il est à noter que les ménages avec familles évoluent également à la hausse. Les ménages de taille réduite comportant une personne, femme ou homme seul sont en baisse. Il conviendra donc de veiller, en fonction des évolutions de la population, aux besoins qui seront générés par celles-ci.

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP 1999 et RP 2010 exploitations principales

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	1999	%	2009	%	2010	%
Ensemble	2 928	100,0	3 040	100,0	3 216	100.0
Aucun enfant	1 368	46,7	1 534	50.5	1 500	46.7
1 enfant	684	23,4	672	22.1	781	24.3
2 enfants	576	19,7	544	17.9	616	19.2
3 enfants	196	6,7	193	6.4	210	6.5
4 enfants ou plus	104	3,6	97	3.2	109	3.4

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires.



III. Petite enfance

1) Les modes d'accueil

La Ville dispose d'une crèche collective associative qui comporte 54 places depuis l'extension du bâtiment et quinze places pour la crèche familiale. Toutefois, le nombre d'assistantes maternelles en crèche familiale tend à diminuer du fait d'un départ volontaire et d'un départ à la retraite. La crèche familiale ne compte plus que 2 assistantes maternelles.

Pour la rentrée 2012, plus de 80 demandes sont demeurées insatisfaites malgré 19 places supplémentaires créées récemment. Ceci est en partie dû à la politique de la précédente législature qui a restreint l'accès des enfants à l'école maternelle, même si les conditions d'accueil en petite section de maternelle ont été partiellement assouplies depuis la rentrée 2013. Le nombre de demandes insatisfaites est demeuré stable. La construction d'une nouvelle structure au début du prochain mandat disposant de 35 places devrait débloquer partiellement la situation. De plus, une Maison d'Assistantes Maternelles a vu le jour en septembre 2012 et 25 assistantes maternelles libérales sont présentes sur la commune. Chacune d'entre elles disposent d'un agrément pour l'accueil de 2 à 4 enfants. La Maison d'Assistantes Maternelles "Lou Pitchoun" dispose d'un agrément pour l'accueil de 8 berceaux.

Perspectives 2013

En 2012, la directrice de la crèche et le service Petite Enfance ont travaillé sur un appel à projet « autour du handicap », et ont obtenu une subvention du Conseil Général et de la CAF pour la mise en œuvre d'actions permettant de répondre aux besoins liés au handicap et favoriser l'autonomie et l'intégration.

Moyens mis en œuvre :

- ❖ partenariat avec le CAMPS (centre d'action médico-sociale précoce) avec le consentement et la participation des parents
- ❖ intervention du pédiatre vacataire de la crèche : organisation de réunions préparatoires au diagnostic puis mise en place de critères d'évaluation et d'actions correctives si besoin
- ❖ intervention d'un psychologue pour accompagner l'équipe
- ❖ Renfort de l'équipe par une seconde éducatrice de jeunes enfants recrutée contractuellement : accompagnement de l'équipe et des parents, coordination de toutes les actions dirigées, préparation suivi et compte rendu des périodes de synthèse et de bilans
- ❖ Détachement lors de temps forts quotidiens de personnel d'encadrement des enfants : activités et ateliers dirigés, temps privilégiés clef, accueil des parents (écoute et disponibilité)
- ❖ Temps d'échanges et mise en commun des observations et des actions : bilans internes propres à l'équipe
- ❖ Accueil du kinésithérapeute à la crèche et séances auprès de l'équipe de sensibilisation et de cohérence des gestes et postures à prolonger en interne entre deux séances de kinésithérapie
- ❖ Accueil quotidien à bi quotidien personnalisé individualisé des parents : écoute, accompagnement, valorisation des compétences de l'enfant, aider et rassurer.
- ❖ Actions dirigées à partir de supports éducatifs et pédagogiques :
 - ✓ Projet langage
 - ✓ Création du jardin potager
 - ✓ Projet passerelle avec le marché hebdomadaire
 - ✓ Intervention de la conteuse et du musicien

Ce projet novateur s'appuie sur des objectifs précis. **Bien que la conteuse et le musicien aient déjà eu la possibilité de proposer des vacations au sein de la crèche, leurs interventions hebdomadaires n'ont plus LA MEME ORIENTATION NI le même impact et prennent un tout autre sens :** *les séances sont préparées minutieusement en amont, le contenu dans sa forme et dans son fond est orienté vers le développement du langage(en se basant sur les thèmes porteurs pour lesquels les enfants seront plus réceptifs et plus en attente : besoins fondamentaux, sommeil, propreté, alimentation, naissance petit frère ou sœur, déménagement, séparation, entrée à l'école..).* Le travail complémentaire sur les acquisitions psychomotrices passe par des temps d'expression corporelle grâce aux séances du musicien mais aussi de la conteuse : place du corps dans l'espace et le temps, rythmes, équilibre, prise d'assurance de soi par la meilleure maîtrise de son corps qui est mieux senti. ENCORE UNE FOIS, la continuité et la cohérence des actions sont assurées par le lien que met en place l'équipe : entre deux séances de ces intervenants, les professionnels reprennent les thèmes abordés et les ateliers avec les enfants pour en prolonger la portée éducative stimulante.



2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes à SEPTÈMES LES VALLONS :

Foyers de l'Enfance: 14 enfants sont suivis par le foyer de l'enfance.

Protection Maternelle Infantile: Le service de PMI, sur son versant Protection Infantile, propose des actions de périnatalité et de prévention précoce, gratuites, à destination des enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents.

La Bastide Valfrais accueille les services de la petite-enfance du Conseil général avec une proposition originale, "Le Tapis d'Alice". Ouvert depuis mi-janvier 2012, à l'initiative de la Maison de la solidarité, le Tapis d'Alice est un lieu d'accueil enfants-parents situé au 1er étage de la Bastide Valfrais.

« Le Tapis d'Alice » accueille les tous petits et leurs parents ou les adultes qui les accompagnent. Ce lieu convivial a pour objectif de rompre l'isolement, de ménager un temps de socialisation et d'échanges dans le respect des valeurs familiales, sociales et culturelles dans le respect de la confidentialité.

IV. Jeunesse :

LES DONNEES STATISTIQUES

Les données statistiques que nous présentons résultent pour certaines d'entre elles d'une extrapolation et/ou d'une pondération des chiffres que nous avons réussi à obtenir et qui émanent des sources suivantes :

- *La LOGIREM, - Enquête sociale 2012*
- *La Mission locale - octobre 2012*
- *Insee 2009 et 2010*
- *Diagnostic Local Sécurité 2012*

La population de référence est de 10 590 habitants (données 2009)

(Bien qu'en 2013 la population estimée soit 11 258 habitants, les données qui nous ont servi à cette étude datent de 2009, 2010 et 2012 nous travailleront donc en rapport avec la population de 2009).

PROFIL DEMOGRAPHIQUE DES 15 - 25 ANS

Septèmes-les-Vallons compte 1 698 jeunes de 15 à 29 ans. Ils représentent 16.03 % de la population (On estime les jeunes de 16 à 25 ans à 1 132 soit 10.69 % de la population) :

- 206 habitent le quartier de la Gavotte Peyret soit 18.20 %.
- 557 sont inscrits à la mission locale soit 49.20 % des 16 – 25 ans
- Un peu plus de 20 % des jeunes de 15 à 24 ans déclarent vivre en couple
- 23.4 % des jeunes sont non diplômés
- 30.5 % des jeunes de 15 à 19 ans sont au chômage et 27.6 % des jeunes de 20 à 24 ans
- 541 jeunes de 15 à 24 ans sont actifs, 389 ont un emploi.

	Septèmes-les- Vallons	Bouches-du-Rhône	PACA	France métropolitaine
Moins de 15 ans	18.3 %	17.8 %	17.1 %	18.3 %
15 - 24 ans	10.4 %	13.2 %	11.9 %	12.4 %

On remarquera que les moins de 15 ans sont plus nombreux à Septèmes (18.3 %) que dans le département (17.8 %) ou bien encore la région (17.1 %) et plus nombreux aussi que les 15 – 24 ans.

Les 15 – 24 ans sont, quant eux, bien moins nombreux 10.4 % à Septèmes, 13.2 % et 11.9 % pour le département et la région. De la même manière au niveau de la moyenne nationale si les moins de 15 ans sont tout à fait dans cette moyenne 18.3 %, les 15 – 24 ans en sont éloignés à savoir 12.4 % pour la moyenne nationale et 10.4% pour Septèmes.

Répartition par sexe

	Hommes	Femmes	TOTAL
0 – 14 ans	1 006 / 20.10 %	930 / 16.6 %	1 936 / 17.21 %
15 – 29 ans	784 / 15.7 %	914 / 16.3 %	1 698 / 15.08 %
TOTAL 0 – 29 ans	1 790 / 15.90 %	1 844 / 16.38 %	3 634 / 32.28 %

SCOLARISATION, DIPLOMES ET QUALIFICATION

Part de la population scolarisée selon l'âge et le sexe

	Total	Hommes	Femmes
15 -17 ans	294 / 97.9 %	98 %	97.8 %
18 – 24 ans	366 / 45.9 %	39.10%	51.5 %

Répartition par diplôme et par sexe 15 ANS ET +

	<i>Ensemble</i>		<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>	
	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
Aucun diplôme	24.4 %	23.4 %	23.5 %	23.0 %	25.1 %	23.6 %
Certificat d'études primaires	9.7 %	9.6 %	8.9 %	8.3 %	10.5%	10.6 %
BEPC, Brevet des collèges	6.1 %	6.5 %	5.5 %	5.7 %	6.6 %	7.1%
CAP ou BEP	26.5 %	26.6 %	31.8 %	32.2 %	21.8%	21.9 %
BAC ou Brevet professionnel	16.5%	15.9 %	16.2 %	15.0 %	16.8 %	16.6 %
Diplôme de l'enseignement supérieur court (bac + 2)	10.0 %	10.7 %	8.1 %	8.6 %	11.6 %	12.4 %
Diplôme de l'enseignement supérieur long (supérieur à bac +2)	6.9 %	7.4 %	6.1 %	7.1 %	7.5 %	7.7 %

Dans l'ensemble, entre 2009 et 2010, on notera peu de changement dans l'acquisition ou non de diplôme pour les jeunes septémois.

Cependant, on constate une légère baisse :

- des jeunes sans diplôme (de 24.4 % à 23.4 %). (Baisse qui peut s'expliquer par l'augmentation des réussites au Brevet des collèges et l'augmentation des BEP/CAP).
- des jeunes ayant eu un diplôme de niveau BAC. Nous devons, sans doute porter une attention particulière à l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'enseignement secondaire sans diplôme.

Une sensible hausse :

- De jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long à sensiblement augmenté de 6.9 % à 7.4 %.

Répartition par diplôme et par sexe 15 ANS / Comparaison géographique en 2009

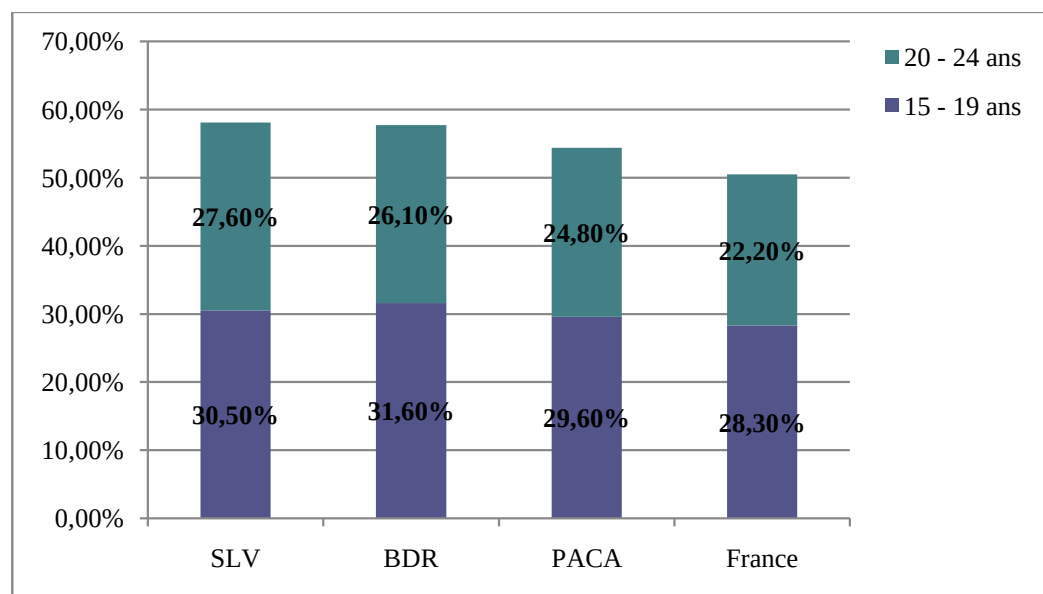
	<i>Septèmes-les-Vallons</i>	<i>Bouches-du-Rhône</i>	<i>PACA</i>	<i>France métropolitaine</i>
Aucun diplôme	24.4 %	21.1 %	19.3 %	8.3 %
Certificat d'études primaires	9.7 %	8.7 %	9.8 %	11.1 %
BEPC, Brevet des collèges	6.1 %	6.6 %	7.4%	6.3 %
CAP ou BEP	26.5 %	21.0 %	21.9 %	24.0 %
BAC ou Brevet professionnel	16.5%	16.2 %	17.1 %	15.9 %
Diplôme de l'enseignement supérieur court (bac + 2)	10.0 %	12.0 %	11.6 %	11.8 %
Diplôme de l'enseignement supérieur long (supérieur à bac +2)	6.9 %	14.4 %	13.0 %	12.7 %

La comparaison met en exergue que les jeunes septémois sont nettement plus nombreux à n'avoir aucun diplôme (24.4 %) que dans le département (21.1 %) ou la région (19.3%) même si en 2010 les chiffres ont un peu augmenté.

On retrouve cette nette différence sur toutes les catégories de diplômes avec un point d'orgue sur les diplômes de niveau III et II (6.9 % contre 14.4 % pour le département, 13.0 % pour la région et 12.7 % pour la moyenne nationale). Seuls les diplômes de niveaux bac se distinguent, les jeunes septémois sont tout aussi nombreux que dans le département, se rapprochent de la moyenne régionale malgré la légère baisse en 2010.

LES JEUNES FACE A L'EMPLOI ET AU CHOMAGE

Face au chômage Insee 2009	<i>Septèmes-les-Vallons</i>	<i>Bouches-du-Rhône</i>	<i>PACA</i>	<i>France métropolitaine</i>
15 – 19 ans	30.5 %	31.6 %	29.6 %	28.3 %
20 – 24 ans	27.6 %	26.1 %	24.8 %	22.2 %



Septèmes affiche un fort taux de chômage chez les 15 – 24 ans

Plus important que la moyenne nationale

Pour les 15 – 19 ans le taux est plus faible que dans le département mais plus fort que celui de la région ou la moyenne nationale

Pour les 20 – 24 ans le taux de chômage est plus fort que dans le département, la région ou encore la moyenne nationale

La problématique de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes reste cruciale, le travail en direction de la jeunesse devra, sur cette thématique, se renforcer. De nouvelles réflexions et actions, complémentaires à celles qui existent déjà, seront à développer (réflexion autour d'un espace regroupant les intervenants et le travail autour de la formation, l'insertion et la recherche d'emploi, par exemple....)

Les 16 - 26 ans accueillis par la Mission locale (données novembre 2012)

a) les caractéristiques du public

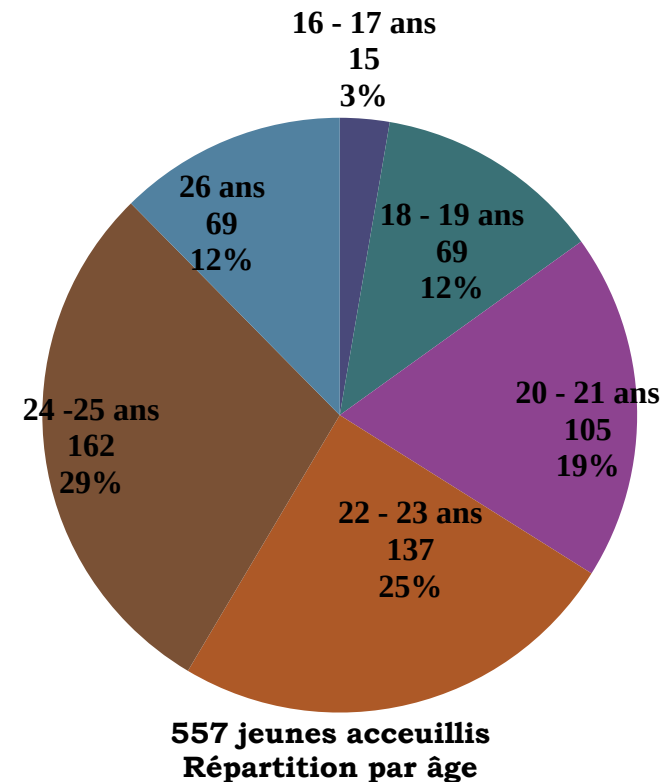
La mission locale a accueillis 557* jeunes dont :

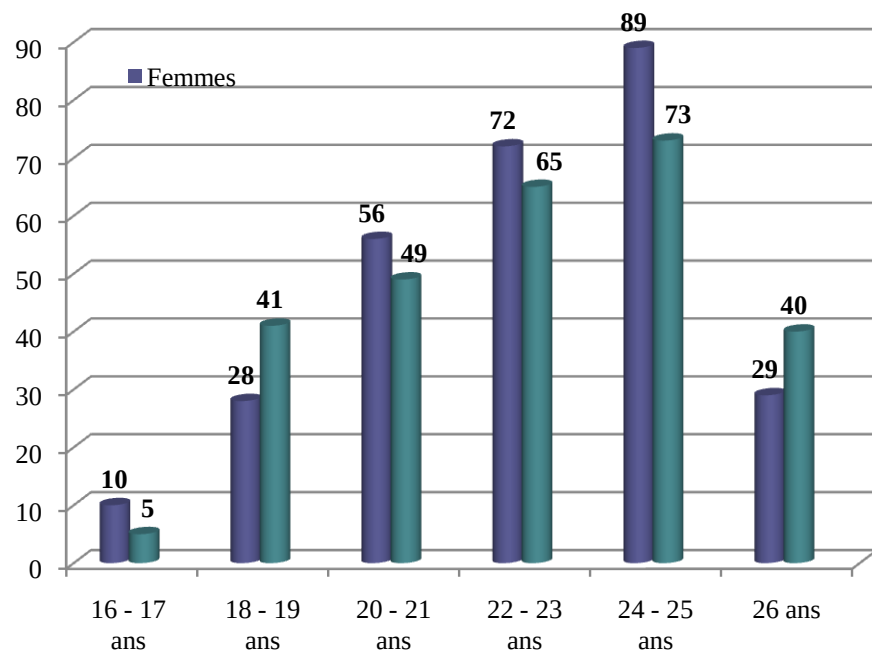
- 284 femmes soit 51%
- 273 hommes soit 49 %.
- 2009 → 185
- 2012 → 557 (dont 164 primo accueilli en 2011)

Les permanences de la ML ont lieu 2 fois par semaine :

- Espace Jeunes Septèmes
Mardi et jeudi matin
- Centre Social de la Gavotte Peyret
Jeudi après midi tous les 15 jours

*sont compris dans ce chiffre les jeunes dont le dernier contact remonte à 6 mois de l'année de référence soit 2012.





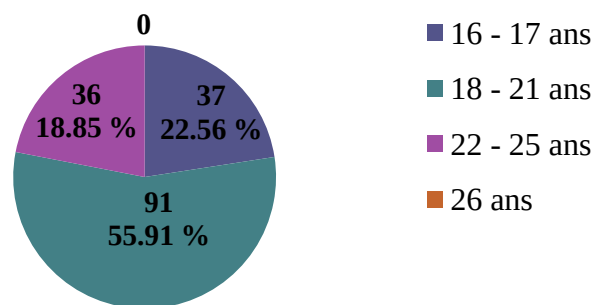
557 jeunes accueillis
Répartition Hommes / Femmes

- 50.99 % sont des jeunes femmes
- 49.01 % sont des jeunes hommes

La tranche d'âge la plus représentée est celle des :

- 24 – 25 ans soit 162 jeunes représentant 29 % du public
- les jeunes femmes représentant 15.98 % de l'ensemble du public et 54.94 % de la tranche d'âge.

Répartition des primo accueillis par tranches d'âge



Les primos accueillis en 2011 : Au nombre de 164 soit 29.44 % du public ML. 91 soit 55.49 % sont des jeunes femmes et 71 soit 44.51 % sont des jeunes hommes

b) Niveau de formation initiale

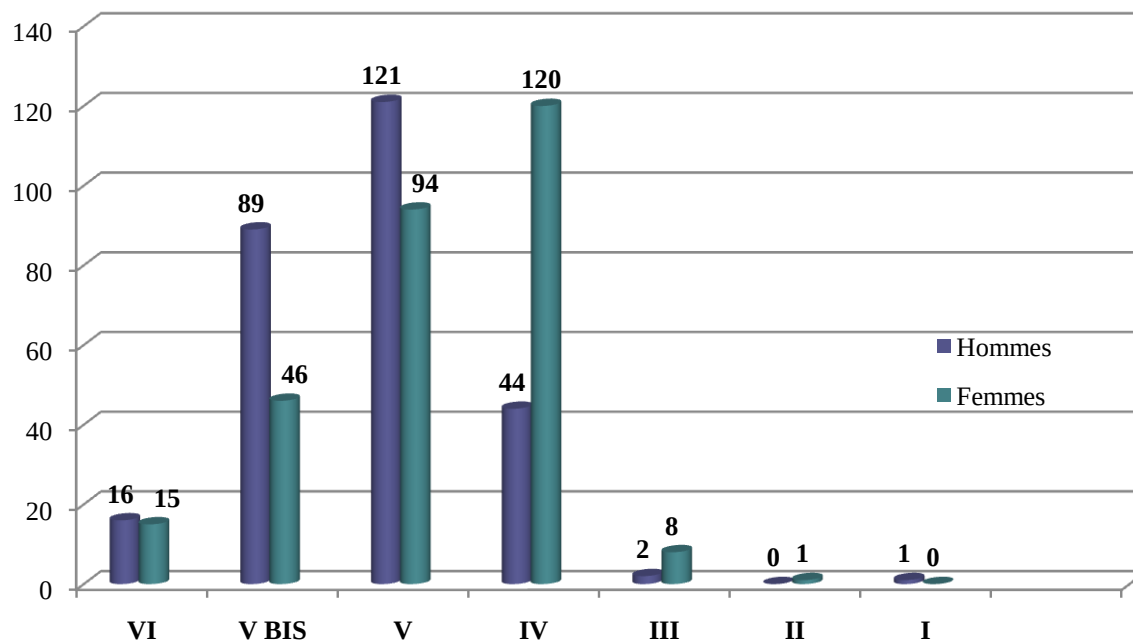
	HOMMES	FEMMES	TOTAL		HOMMES	FEMMES	TOTAL
Niveau VI	16	15	31	Niveau III	2	8	10
Niveau V bis	89	46	135	Niveau II	0	1	1
Niveau V	121	94	215	Niveau I	1	0	1
Niveau IV	44	120	164		273	284	557

Les niveaux de formations initiales les plus représentés sont les niveaux V bis, V et IV à savoir dans l'ordre croissant :

- les sorties de l'enseignement secondaire entre la 6^e et la 3^e ou en cours de CAP et BEP sans diplôme – 135 jeunes sur 557 soit 24.24 %
- Terminale avec ou sans bac, abandon des études universitaires – 164 jeunes soit 29.44 %
- BEP – CAP – 215 jeunes soit 38.60 %

L'ensemble représentant 514 jeunes sur 557 soit 92.28 % quasiment tous le public ML. Le reste se répartissant sur les niveaux suivants :

- Sans aucun diplôme et avant la fin de la scolarité obligatoire pour 31 d'entre eux soit 5.56 %
- Au moins le bac et + pour 12 jeunes soit en peu plus de 2 %



Répartition Hommes / Femmes Niveau de formation initiale

Les jeunes femmes sont les plus nombreuses sur les niveaux :

IV / 21.54 % de l'ensemble du public accueilli et largement supérieur aux jeunes hommes soit 73.17 %

V et V bis / A l'inverse les jeunes hommes sont plus nombreux sur ces niveaux de qualification 29.62 % de l'ensemble du public accueilli et 20 % de plus que les jeunes femmes (soit 60 %)

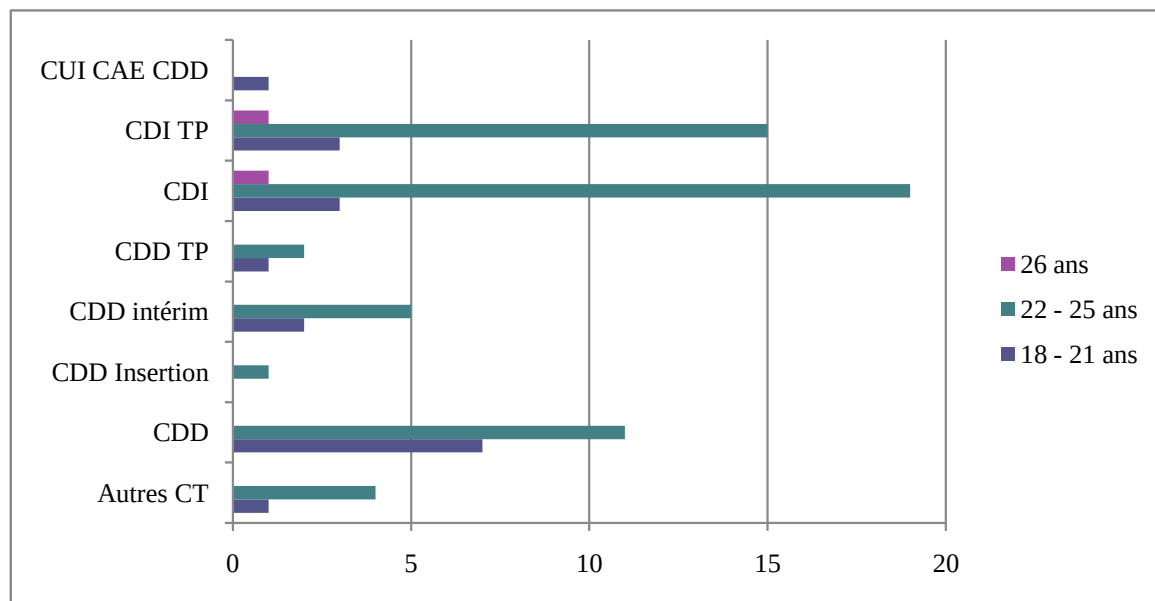
Les formations de **niveau III** voit là aussi une plus grande représentation des jeunes femmes

C) Les situations en cours

C'est au total 340 jeunes concernées par ces situations soit 60 % des jeunes inscrits à la mission locale.

Certains jeunes n'ont pas de situation en cours et d'autres peuvent en avoir plusieurs en même temps. Cependant, ils restent largement demandeurs d'emploi (278 sur les 340 jeunes soit près de 82 %) notamment les tranches d'âge comprises entre 18 et 25 ans. Les jeunes en formation et en contrat d'alternance représentent 14.71 %.

	16 – 17 ans	18 – 19 ans	20 – 21 ans	22 – 23 ans	24 – 25 ans	26 ans	total
Contrat alternance	1	2	2	2	1	0	8
Demand° d'emploi	13	55	68	72	57	13	278
Emploi	0	6	12	29	28	2	77
formation	1	6	11	2	4	1	25
Non professionnelle	1	2	5	6	3	0	17
Scolarité	0	3	4	1	1	0	9



Les jeunes en emploi

Au total 77 jeunes de 18 à 25 ans sont en cours d'emploi soit 13.82 % des jeunes inscrits à la mission locale.

42 sont en CDI et CDI Temps partiel soit plus de la moitié 54.54 %.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 22 – 25 ans avec 57 jeunes en situation d'emploi sur 77 soit 74 %

LE SERVICE JEUNESSE

Une place très large est accordée aux jeunes au sein de l'action des différents Services Municipaux ainsi que de la vie associative, culturelle, sociale et sportive de la Ville. Notre Commune est dotée d'équipements sportifs, culturels et sociaux nombreux. Néanmoins, notre politique municipale en direction des jeunes n'est pas toujours identifiée et reconnue par la population et en particulier par les jeunes eux-mêmes d'autant que, bien que les actions soient nombreuses dans ce domaine, la ville en porte peu et a fait le choix d'un portage associatif.

Concevoir une politique jeunesse c'est penser la jeunesse dans sa globalité et l'ensemble des thématiques qui la concernent, que ce soit l'accès à l'autonomie (emploi, logement, ressources, permis de conduire, conception de projets par les jeunes...) mais aussi la citoyenneté et l'insertion dans la société, la place des jeunes dans la Cité, le droit à la culture et au sport, l'accès aux loisirs, à la santé...

Les champs d'interventions sont variés, les actions pour la jeunesse sont le plus souvent transversales. Il s'agit de leurs donner une cohérence.

C'est pourquoi fin 2012, la ville dans le cadre de son projet d'administration a fait une place à la réflexion et au développement en intégrant le service jeunesse au sein de la direction Enfance Jeunesse Education.

Le service, encore en construction, se compose :

- d'une chef de service
- d'un poste de coordinateur (partagé avec le service enfance)

A venir :

- 2 animateurs en contrat d'avenir (partagés avec le service enfance)

Le service a pour mission, aujourd'hui, de :

- Veiller à l'articulation des différents dispositifs mis en place et, notamment, le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales, source de financements et gage de qualité et de cohérence des actions mises en place,
- Coordonner l'action en direction de la jeunesse des différents services municipaux,
- Coordonner les actions mises en place par les différents partenaires,
- Créer du lien, faciliter et accompagner l'action des partenaires et la création de projets,

- Développer des actions et des d'évènements répondant aux besoins des jeunes (fête de la musique, organisation de formation BAFA, réflexion sur la thématique de la santé en partenariat avec la mission locale, partenaires des rencontres emploi formation, mise en place de journées « Jobs d'été »....)
- Développer la communication, en direction des familles, des jeunes et des partenaires, notamment, à travers le site internet de la ville.

LES PERSPECTIVES

Pour certaines d'entre elles le travail est déjà engagé, d'autres sont en devenir mais toutes demandent une réflexion commune :

1) Élaboration d'un projet de la jeunesse partagé et renforcement du partenariat

Réalisation d'un diagnostic alimenté et partagé par les partenaires associatifs et institutionnels du territoire mettant à jour les besoins des jeunes et les ressources existantes. Des temps de concertations sont à organiser pour pouvoir y apporter des réponses partagées.

2) Prise en compte de la parole des jeunes

Permettre aux jeunes de participer à la vie de leur ville et devenir des citoyens actifs et engagés :

- Écouter les besoins,
- Donner la parole,
- Susciter l'envie de participer,
- Accompagner les projets.

3) Développement d'un travail spécifique sur de la thématique santé

Les actions dans le domaine de la santé sur le territoire de Septèmes sont dispersées et portées par un certains nombres de partenaires différents. Mais ce n'est pas pour autant qu'il ne se passe rien.

La plupart des partenaires de l'insertion et de la jeunesse intègrent, de plus en plus, dans leurs pratiques une sensibilisation et une orientation si nécessaire. Cependant, reste une carence dans la prise en charge médico psycho sociale des jeunes de 16 à 25 ans, peu d'actions sont proposées sur les thématiques : addiction, parentalité et pas du tout dans la thématique : « mal être »....

En paca, 1 jeune fille sur 3 exprime une détresse psychologique. On relève aussi plus de problèmes de santé physique, mentaux et de comportement à risque chez les jeunes en détresse psychologique.

Le suicide représente 11.8 % de l'ensemble des décès chez les jeunes de 15 à 24 ans et 17.1 % chez les 25 -34 ans.

Si on a une capacité à orienter et accompagner les jeunes sur des problématiques de santé courantes (dentiste, gynécologue...) en matière de santé mentale, nous sommes aujourd'hui plutôt démunis. Des partenariats se créent et se défont suivant les situations rencontrées au coup par coup.

Les besoins sont à affiner. Pour ce faire, la première étape serait la réalisation d'un diagnostic mettant à jour les différentes problématiques septémoises, les forces et les faiblesses du territoire.

2 secteurs d'intervention se profilent :

- Pour les adultes : des problèmes de santé mentale liés ou non aux conditions sociales,
- Pour les plus jeunes : des problèmes de comportement (au collège, à l'école, dans les familles) et de consommations de produits psychoactifs.

Les axes de travail s'orienteraient vers :

- La Facilitation de l'accès aux soins et l'accompagnement dans les démarches de santé,
- La pérennisation et le développement des actions de prévention des conduites à risque,
- La mise en réseau des professionnels (travail bien engagé aujourd'hui) et de nouveaux partenariats à créer (l'équipe mobile de liaison psychiatrie – précarité du CH E. Toulouse, les CMP Marseille, les pennes Mirabeau par exemple) permettant une mutualisation des moyens de chacun et surtout de faire connaître les outils existants,
- La création d'une veille sociale permettant une forte réactivité

Le travail de réflexion engagé sur Septèmes a permis la mise en place de certains outils :

- La convention avec la Mission Locale sur l'accompagnement au bilan santé (Accès au centre de soin dentaire et généraliste / Bilan de santé Césame 13 gratuit et anonyme en partenariat avec harmonie mutuelle : prise en charge 9 mois suivi d'un bilan et d'un accompagnement vers le droit commun de la complémentaire santé.
Animation (information et sensibilisation) santé autour d'un petit déjeuner)
- Des actions mises en place par l'Espace Jeunes Septèmes et le Centre social de la Gavotte Peyret (Organisation d'une semaine Santé 2^{ème} trimestre 2013 (financements ARS))



- Des conférences à destination des familles organiser par la ville (l'adolescence et la relation à la famille, l'école...l'adolescence et le rapport à internet).

4) Prise en compte de la parole des jeunes

Permettre aux jeunes de participer à la vie de leur ville et devenir des citoyens actifs et engagés :

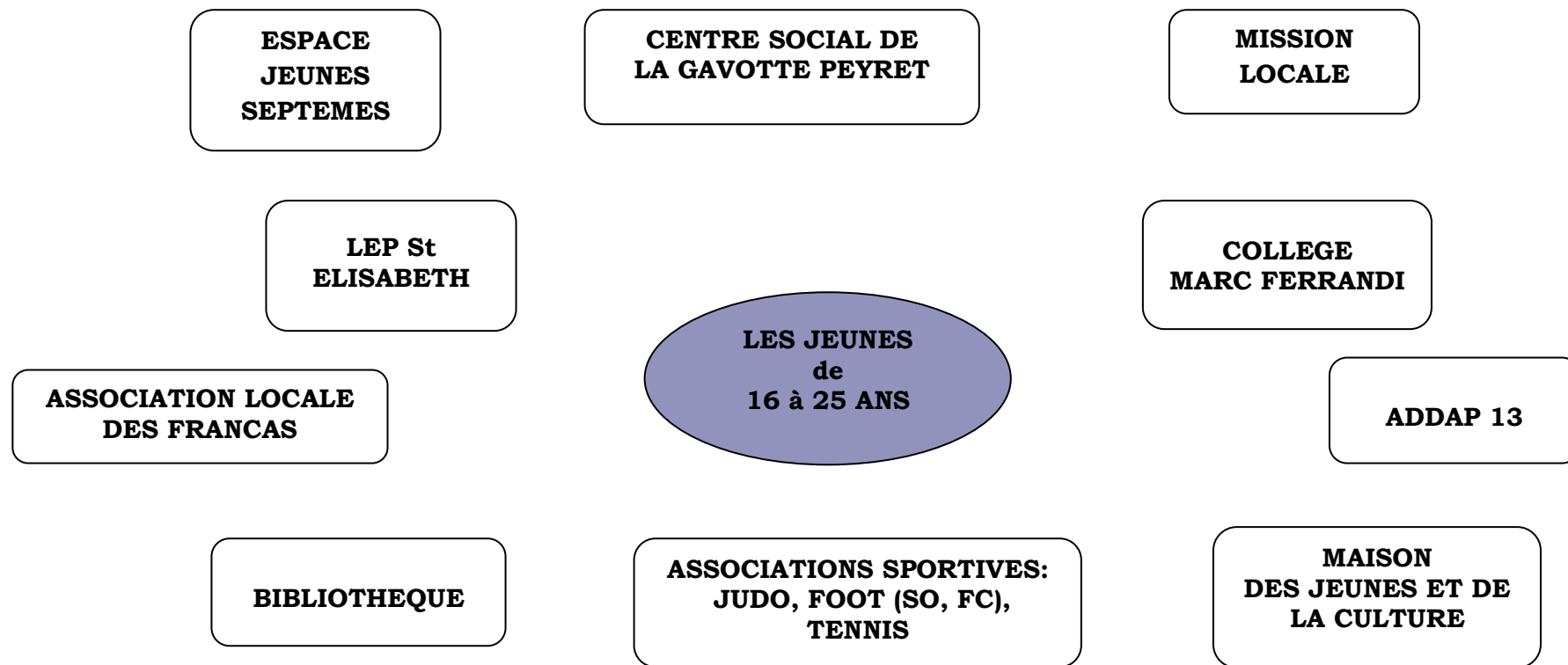
- Écouter les besoins,
- Donner la parole,
- Susciter l'envie de participer,
- Accompagner les projets.

5) Mise en place d'actions nouvelles

- Les assises de la jeunesse
- De nouveaux équipements ((La médiathèque 2015 / La salle de répétition)
- Proposer une réflexion autour d'un espace ressource « de la formation et de l'emploi »

LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La ville porte peu d'actions, elle a fait le choix d'un portage associatif. Les principales associations intervenant sur les le public jeune :



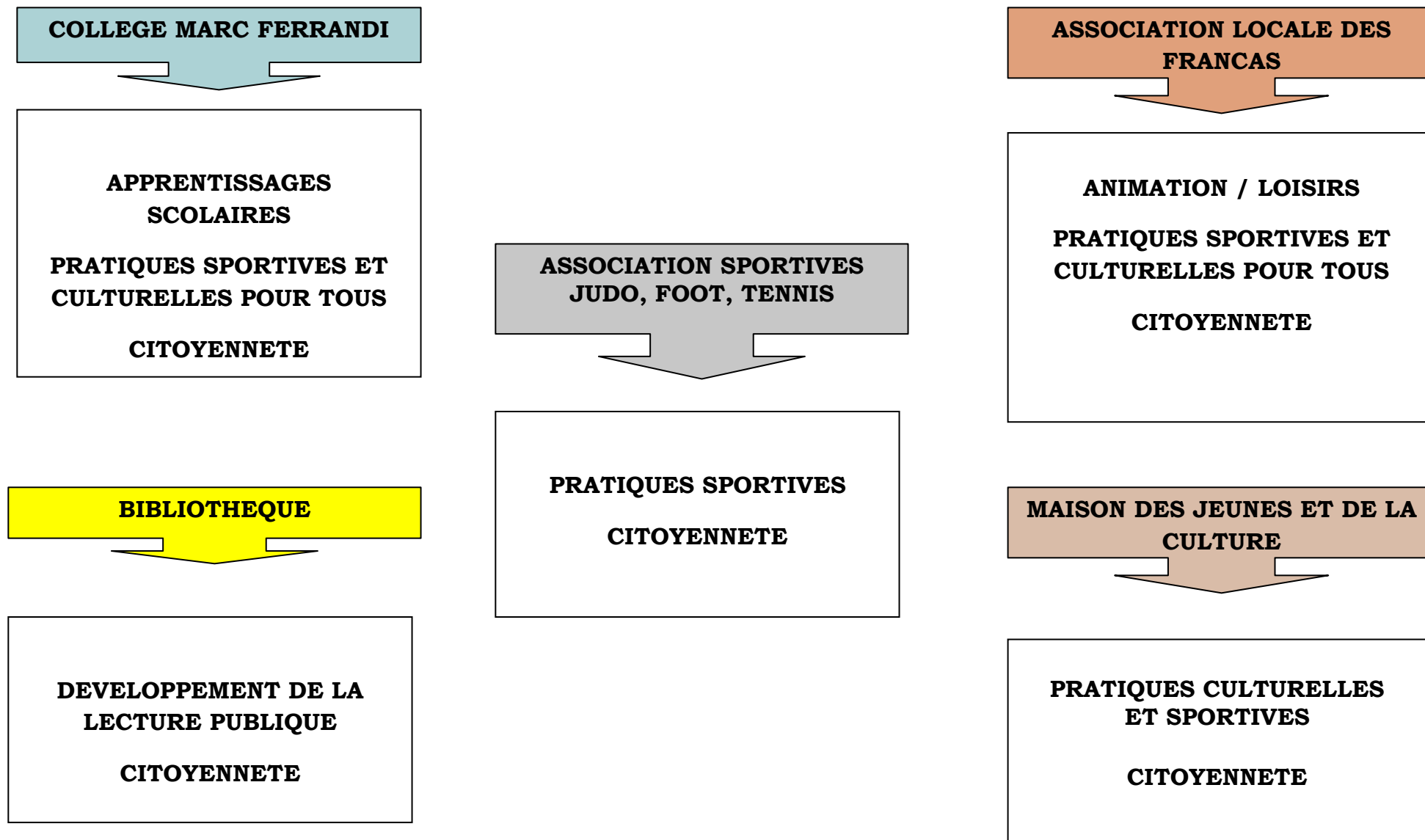
Celles en devenir : La médiathèque, la salle de répétition.....

LES CHAMPS D' ACTIONS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les actions sont nombreuses et portées par différents partenaires. Elles s'adressent à un grand nombre de jeunes et sont financées par les différents dispositifs partenariaux existants sur la commune (CUCS, FIPD, Contrat Enfance Jeunesse), par des subventions municipales, par les structures.

Certaines des thématiques sont plus ou moins investies, les mêmes thématiques peuvent être abordées par différents partenaires, les actions s'entrechoquent et/ou se complètent.



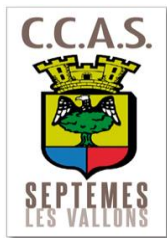




Scolarité et diplômes :

Nombre d'enfants scolarisés	2010	2011	2012	2013
en maternelle	473	476	499	501
en élémentaire	777	745	774	780

- Nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans la commune : **19**
 Nombre d'AVS : **12**
- Nombre d'enfants scolarisés en collège année 2012-2013 : **408** (collège Marc FERRANDI) (en 2011-2012 : 420 élèves)



La plupart des enfants en école élémentaire déjeunent à la cantine (1 000 repas servis par jour) et malgré le fait que le tarif cantine soit l'un des plus bas du département (2 € le repas – 3,33 € sur Marseille), des familles en situation de précarité rencontrent des difficultés pour honorer les factures. Le CCAS a consacré 10 059 euros pour les demi-gratuités et les gratuits, soit 7 952 repas contre 5 870 repas en 2011. Ce sont **81 familles qui ont bénéficié de cette aide** en 2012 (68 en 2011).

Pour information : Le seuil pour l'obtention de la gratuité de la restauration scolaire est de – **5 euros de reste à vivre** et – **de 10 euros** pour la demi gratuité.

Le reste à vivre est calculé de la manière suivante :
$$\frac{(\text{ensemble des ressources} - \text{loyer})}{30}$$
 Nombre de personnes présentes au foyer

Au niveau national, 68 % des CCAS attribuent des aides à la restauration scolaire.
(Enquêtes et observations sociales UNCCAS Octobre 2011)

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2009 et en 2010

SEPTÈMES LES VALLONS

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	7900	8279	3679	3 780	4221	4 496
<i>Part des titulaires en %</i>						
- d'aucun diplôme	24.4	23.4	23.5	23.0	25.1	23.6
-du certificat d'études primaires	9.7	9.6	8.9	8.3	10.5	10.6
- du BEPC, brevet des collèges	6.1	6.5	5.5	5.7	6.6	7.1
- d'un CAP ou d'un BEP	26.5	26.6	31.8	32.2	21.8	21.9
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16.5	15.9	16.2	15.0	16.8	16.6
- d'un diplôme de niveau bac + 2	10.0	10.7	8.1	8.6	11.6	12.4
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	6.9	7.4	6.1	7.1	7.5	7.7

Source : Insee, RP2010 exploitation principale

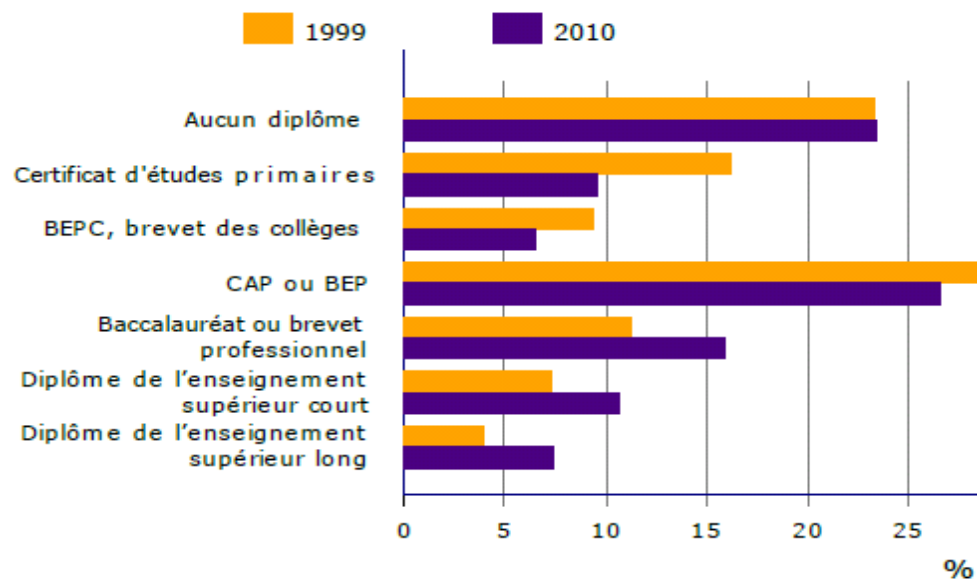
Il faut noter le score intéressant des femmes pour l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 2. (12,4 % contre 8,6 % pour les hommes)

FRANCE

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2009 et en 2010

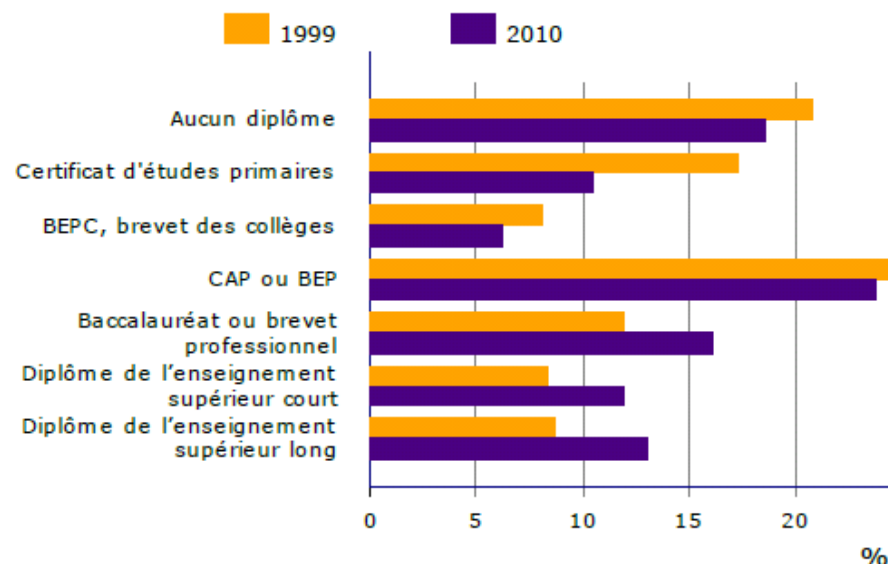
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	46 542 573	46 819 860	22 177 263	22 311 870	24 365 311	24 507 990
<i>Part des titulaires en %</i>						
- d'aucun diplôme	18,9	18,6	18,4	18,0	19,4	19,0
- du certificat d'études primaires	10,9	10,5	8,6	8,2	13,1	12,6
- du BEPC, brevet des collèges	6,3	6,2	5,2	5,2	7,2	7,1
- d'un CAP ou d'un BEP	23,8	23,8	28,6	28,5	19,5	19,5
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	15,8	16,1	15,5	15,8	16,0	16,3
- d'un diplôme de niveau bac + 2	11,7	12,0	10,1	10,3	13,1	13,4
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	12,6	13,0	13,6	13,9	11,7	12,1

Diplôme le plus élevé de la population septémoise non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP 1999 et RP 2010 exploitations principales.

Diplôme le plus élevé de la population française non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Les non diplômés représentent $\frac{1}{4}$ des personnes de plus de 15 ans non scolarisés contre 18,6 % au niveau national. Cette proportion est importante, cependant, on constate une légère baisse en 2010. Il faut noter également que les diplômés sont titulaires d'un diplôme plus élevé : baisse des BEPC, CAP ou BEP au profit d'une proportion plus importante de bacheliers et de titulaires d'un diplôme d'études supérieures.

Cependant les titulaires d'un diplôme supérieur au bac + 2 ne représentent que 7,4 % sur la Ville contre 13 % au niveau national soit pratiquement le double. Ceci représente un frein pour la jeunesse, en particulier lors de la recherche d'un premier emploi.

La Maison de l'Emploi a entamé un travail pour la levée des freins à l'employabilité sur son territoire. Une des commissions a étudié le thème "élévation des compétences". La ville de Septèmes-les-Vallons est engagée sur ce travail et a sollicité la Maison de l'Emploi pour que des actions soient menées sur le territoire septémois.



Perspectives : aide au transport des étudiants boursiers.

Certaines familles nous ont fait part de leurs difficultés à assumer les frais inhérents aux études de leurs enfants. Afin de favoriser la poursuite de ces études, le Conseil d'administration du C.C.A.S. a instauré par délibération en mars 2013 une aide au transport pour les étudiants boursiers. Cette aide facultative s'échelonne de 70 € à 170 € en fonction des ressources de la famille. Les dossiers seront constitués pour l'année scolaire 2013-2014. Un premier bilan de cette action sera réalisé en début d'année 2014.

V. Les seniors :

1) Données démographiques

En 2009

Age	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
60 à 64 ans	278	311	589
65 à 69 ans	259	322	581
70 à 74 ans	288	332	620
75 à 79 ans	209	259	468
80 à 84 ans	112	172	284
85 à 89 ans	32	115	147
90 à 94 ans	10	28	38
95 à 99 ans	1	13	14
100 ans ou plus	0	0	0
Ensemble	1189	1552	2741

En 2010

Age	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
60 à 64 ans	294	339	633
65 à 69 ans	246	329	575
70 à 74 ans	303	342	645
75 à 79 ans	237	265	502
80 à 84 ans	125	203	328
85 à 89 ans	38	128	166
90 à 94 ans	10	32	42
95 à 99 ans	1	17	18
100 ans ou plus	0	0	0
Ensemble	1 254	1 655	2 909



La part des seniors de plus de 60 ans reste stable par rapport à l'ensemble de la population (25,86 % en 2009 – 25,95 % en 2010)



Perspectives : La part des 60 à 69 ans représente 41,52 % des seniors. Il faudrait songer à développer une offre spécifique d'activités pour cette tranche de population qui s'intéresse aux nouvelles technologies, aux activités sportives aux cours de langues étrangères ou de danse de salon...

2) Action sociale en direction des seniors

En France, 20 % des plus de 80 ans sont en institution. Pour les autres, des solutions doivent être trouvées afin d'accompagner la personne âgée qui voit ses capacités diminuées et pour soulager les aidants familiaux.

Maintien à domicile :

La proportion des personnes âgées est en augmentation. Le CCAS enregistre une hausse des demandes de téléassistance, de portages de repas et d'assistance de manière générale. Les personnes âgées ont un sentiment de solitude et ce y compris chez les personnes entourées par leur famille. Les enfants sont en activité demeurent quelques fois dans une autre région et l'intervention de personnel qualifié s'avère indispensable pour les soulager.

Allocation Personnalisée d'Autonomie :

- Au domicile 47 dossiers ont été instruits par le service du CCAS en 2012
- En établissement **83** dossiers

Téléassistance :

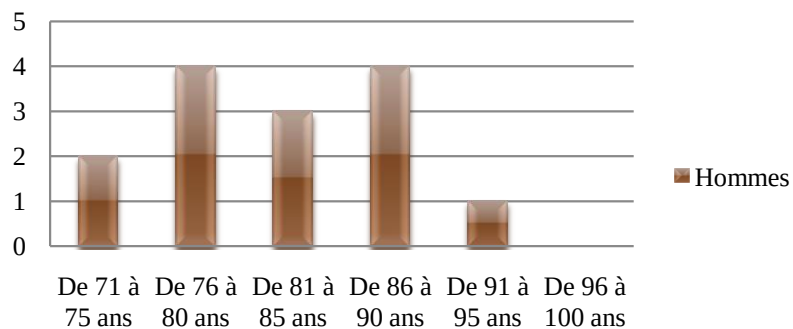
52 personnes ont bénéficié de ce service en 2011 contre 55 en 2010. Pour l'année 2012, on compte **55** bénéficiaires. Le chiffre est relativement stable d'une année sur l'autre.

Répartition des abonnés par tranches d'âge sur l'année 2012

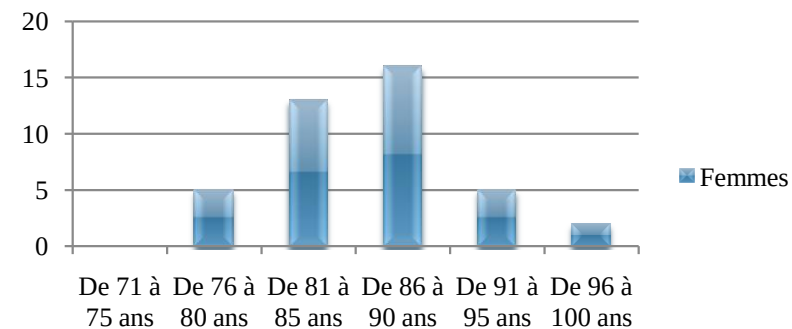
Nombre d'abonnés	Tranches d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
2	71 à 75 ans	2	0
9	76 à 80 ans	4	5
16	81 à 85 ans	3	13
20	86 à 90 ans	4	16
6	91 à 95 ans	1	5
2	96 à 100 ans	0	2

Pour un total de **55** abonnés raccordés durant la période dont **14** hommes et **41** femmes.

Hommes

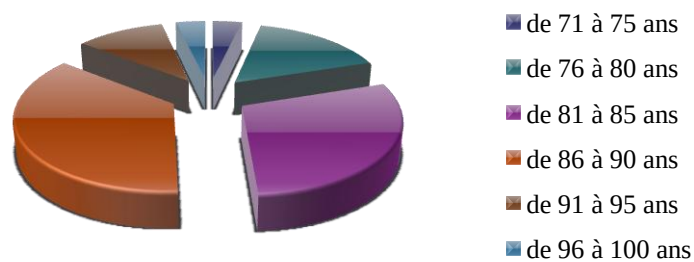


Femmes



La moyenne d'âge est de 85 ans.

Répartition par tranches d'âges





Bons chauffage :

Les personnes âgées titulaires de petites retraites rencontrent des difficultés pour se chauffer convenablement. Chaque année, le CCAS accorde une aide qui s'est élevée en 2012 à **9 670 €** et concerne **49 foyers**.

Gratuité transport :

Elle concerne environ **200** personnes pour 2012. Coût 2012 : **10 132 €**

Portage des repas :

En 2012, le nombre de repas portés à domicile s'élève à **5 350**. L'augmentation est sensible. En 2013 une enquête de satisfaction sera réalisée auprès des usagers.

Repas espaces restaurants seniors :

La fréquentation est en constante augmentation avec **4 038** repas en 2011 et **6 504 repas en 2012**. Ceci est très certainement dû à la réfection des espaces restaurants Inès FERRANDI et Jeannette CRESPI. Il faut souligner aussi la qualité des repas et de l'accueil qui est très appréciée des rationnaires ainsi que de nouveaux inscrits, jeunes retraités prenant plaisir à se rendre sur ces espaces une ou deux fois par semaine.

Repas des seniors :

Cette année encore, ce repas était très attendu et a compté plus de **500** participants, heureux de se retrouver entre amis ou entre voisins. L'intervention d'un groupe provençal a été très appréciée. Toutefois il faudra songer à se renouveler l'année prochaine car le groupe intervenait pour la 2^{ème} année consécutive.

Colis de Noël :

En 2012, **1 198** colis ont été distribués aux seniors âgés de plus de 65 ans.

Pour l'année prochaine, il faudra peut-être étudier une formule pour les résidents du Chêne Vert. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de ces personnes ne sont pas septémoises et viennent de communes environnantes.

Maison de retraite présente sur le territoire septémois : « Le Chêne Vert »

Nombre de pensionnaires : **87 personnes**

Nombre de bénéficiaires de l'APA : **83 personnes**



Aides à domicile : bilan de l'AGAFPA :

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
<u>Service d'Aides à Domicile</u>					
► Nombre d'heures réalisées	33 020	32 748	31 442	30 811	32 781
<u>Service de Soins Infirmiers à Domicile</u>					
► Nombre de bénéficiaires	17	14	14	16	17
<u>Service de Portage de Repas</u>					
► Nombre de repas livrés	6 971	6 090	3 682	310	38

Nombre de salariés AGAFPA résidant à SEPTÈMES-LES-VALLONS : 27

Le service d'aides à domicile s'occupe de plus de 200 familles

Nota : le portage de repas concerne très peu de personnes car le CCAS a désigné par marché public la société Provence Plats en tant que prestataire. Il s'agit des rationnaires qui ont contractualisé en dehors de ce marché.

D'autres associations interviennent dans le cadre de l'aide à domicile et des auxiliaires de vie. Nous essayerons pour l'année prochaine d'avoir des chiffres plus précis qui couvrent l'ensemble du territoire.

Les activités au sein des réseaux UDCCAS, UNCCAS et ELISAN.

Participation au congrès de l'UNCCAS « Vieillir demain, décider de notre avenir aujourd'hui » les 10 et 11 octobre 2012

Madame DESCHAMPS accompagnée de Madame ROLLET a participé au congrès de l'UNCCAS. Le CCAS a également été impliqué dans l'organisation de la manifestation avec la mise à disposition de 2 agents pour l'accueil des congressistes.

Lors de ce congrès, les participants ont débattu du sens donné au temps de la vieillesse et de l'approche nécessairement transversale des politiques en direction des seniors. Plusieurs générations sont amenées à cohabiter ensemble, avec des relations inédites, comme celle décrite par Jean-Pierre Bultez, vice-président de la Plateforme AGE et membre des petits frères des pauvres : « j'aide mon fils et j'aide mon père ».

Le thème choisi par l'UNCCAS : « Vieillir demain, décider de notre avenir aujourd'hui », suppose de « dépasser l'image obsolète et anxiogène de la vieillesse ». Lors de son intervention, Olivier de Ladoucette, psycho-gériatre, a posé deux principes : « il n'y a pas plus inégalitaire que les processus de vieillissement au-delà de 55 ans », et, citant le général américain Mac Arthur, « on devient vieux parce que l'on a déserté son idéal ».

Quelques chiffres cités lors du congrès

- Les retraités représentent 20% de la population aujourd'hui, ils seront 33 % en 2050 (selon les critères actuels)
- D'ici 30 ans, le nombre de personnes dépendantes risque de croître de 50 % et la France comptera plus de 2,5 millions de plus de 85 ans
- 80 % des résidents, 92 % des aides soignants ou encore 65 % des aidants familiaux sont des femmes
- Le congrès UNCCAS 2012 : 10 forums d'actualité ou thématiques, une centaine d'experts intervenants, 8 ateliers professionnels, 5 ateliers de démonstration, deux plénières, un salon, 1200 congressistes, plus de 2 000 visiteurs.



Déplacements UDCCAS en Vénétie en juin 2013

Accueil de la délégation de l'UDCCAS des Bouches du Rhône au siège officiel du Président de la Région de la Vénétie et du Gouvernement Régional avec la participation du Ministre Régional aux Services sociaux de la Région de la Vénétie et Président d'Elisan Remo Sernagiotto et la collaboration de la coordinatrice de l'Observatoire Régional pour les Politiques Sociales Antonella Masullo

La Région de la Vénétie fournit des services sociaux et sanitaires à travers 21 Unités Locales Sociales et Sanitaires. Les communes participent à ce système régional intégré pour les personnes âgées fournissant des services sociaux à domicile avec l'objet de maintenir la personne à domicile et dans son environnement social le plus longtemps possible.

L'ULSS 9 de Trévise assure l'assistance aux citoyens de son territoire par le biais de services et prestations.

Visite à l'ISRAA : cette institution est un modèle pour le "Person Centred Care" (Soins centrés sur la personne), théorie de l'assistance qui a eu comme inspirateur Tom Kitwood. Il s'agit d'un modèle psycho-social qui prend en considération la personne dans son ensemble en reconnaissant ses besoins émotionnels, sociaux, spirituels, occupationnels et physiques. Le primat de la personne sur la maladie est l'élément dominant de cette approche. Les soins se basent sur 4 éléments :

- **VALORISER** tous les êtres humains indépendamment de leur âge et capacités physiques ou cognitives.
- **INDIVIDUALISER** : traiter la personne comme un être unique.
- **MISE EN PERSPECTIVE** : compréhension du monde dans la perspective de la personne avec problèmes physiques ou cognitifs.
- **ATMOSPHERE SOCIALE** : offrir une atmosphère sociale positive dans laquelle la personne en dépit de problèmes physiques et/ou cognitifs puisse trouver son bien-être.

Si la personnalité est soutenue et respectée l'individu expérimente un sentiment de bien-être. Celle-ci est minée lorsque des besoins et droits ne sont pas respectés, lorsque des émotions négatives sont ignorées ou lorsque l'isolement social augmente.

En synthèse les centres de services de l'ISRAA s'orientent vers différentes modalités de travail : projets, évaluation multidimensionnelle, travail d'équipe.

En outre sont développés des projets spécifiques d'assistance et d'aide à domicile des personnes âgées qui accordent une grande importance à la famille par le biais de services d'accompagnement : services de soutien à la famille, stimulation cognitive pour les personnes atteintes de démence, stimulation sensorielle, soutien à l'alimentation, soutien pour les activités motrices, adaptation des lieux.

Outre ces deux événements, notre adhésion à ces deux groupements nous permet de bénéficier de conseils juridiques et de formations, gratuitement, tout au long de l'année.



Adhésion à ELISAN

Le C.C.A.S. a successivement adhéré à l'Union Nationale des CCAS puis à l'Union Départementale des CCAS. En 2008 une instance européenne a été créée : il s'agit d'ELISAN « Réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale ». L'objectif affiché d'ELISAN est de contribuer à une dynamique de progrès social pour tous les citoyens d'Europe, ainsi que de promouvoir le rôle et la contribution des élus locaux chargés de l'action sociale dans la définition et l'application de la politique sociale de l'Union Européenne.

A titre d'exemple, les financements européens de l'aide alimentaire s'élevaient à 500 millions d'euros pour 17 pays. L'enveloppe est désormais de 350 millions d'euros pour 27 pays et elle a été à plusieurs reprises remise en cause. Il est important que les CCAS soient présents lors des négociations. Le Conseil d'Administration, considérant cette nécessité a délibéré en janvier 2013 pour entériner l'adhésion.

3) Perspectives actions seniors

La construction d'un nouvel espace seniors « l'Oustaou René Payan » et de la médiathèque ouvrent la réflexion sur de nouveaux projets :

Action envisagée autour de « l'Oustaou » René Payan : Situé à l'Avenue Nelson Mandela, à proximité de la crèche existante, il permettra de favoriser un mixage générationnel, un « vivre ensemble ». Une réflexion a déjà été engagée avec la directrice de la crèche, Catherine BOST.

- Proposition 1 : Il serait intéressant d'associer les seniors qui le souhaitent aux événements qui marquent la vie de la crèche. Par exemple au moment du carnaval, pour la constitution des costumes.
- Proposition 2 : Leur participation pourrait également se concevoir au travers d'un atelier pâte à sel. Ceci donnerait lieu à un échange entre les seniors et les tous petits. De plus les seniors ont souvent de l'arthrose et cet atelier permet de les inciter à faire travailler leurs articulations.

- Proposition 3 : les associer à un moment lecture ou à un conte. Évocation de souvenirs, comment était la vie avant ...

Mise en œuvre : le CCAS se chargera de mettre en relation les différents acteurs et d'assurer le suivi de l'action. Un planning sera établi avec Mme BOST, qui ayant vécu une expérience similaire sur une autre structure, pilotera l'intervention des seniors.

Moyens : s'agissant de l'espace senior qui se trouve à proximité de la crèche, cela n'entraînera pas de frais particuliers mais si l'expérience est reconduite les années suivantes avec les autres espaces seniors, le problème de l'acheminement des personnes dans les locaux de la crèche pourra être posé.

Action envisagée autour de la médiathèque : la bibliothèque de Septèmes les Vallons touche moins de 5,5 % de la population municipale. L'objectif de la médiathèque serait d'atteindre 25 à 30 % de la population. Un travail partenarial est engagé par la bibliothèque, le service jeunesse, l'Espace Jeunes Septémois et le CCAS afin d'optimiser les moyens mis à disposition par la Ville avec l'ouverture de la médiathèque.

- Proposition 1 : Création d'une offre de portage de livres ou de presse pour les personnes empêchées de se rendre à la médiathèque, du fait de problèmes de mobilité, par un groupe de bénévoles. En effet, les effectifs du CCAS et de la bibliothèque ne permettent pas de réaliser cette action sans l'appui d'un réseau de volontaires. L'expérience a déjà été conduite sur d'autres villes et il faut compter un « parrain » pour 2 à 3 lecteurs.

Mise en œuvre : partenariat CCAS et personnel médiathèque.

- ✓ Le 29 novembre 2012, participation de Sylvie ROLLET à un séminaire organisé par l'UDCCAS sur le thème : Création, formation et animation d'un réseau de bénévoles.
- ✓ Courant 2012, 4 bénévoles ont été référencés.
- ✓ Laurence PINGANZIAN a pris attache auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt pour la mise en place d'une formation pour nos bénévoles. En avril 2013 une formation a été suivie par Laurence PINGANZIAN, Sylvie ROLLET et 3 bénévoles.
- ✓ Début 2013, le CCAS a diffusé l'information afin d'identifier les personnes susceptibles d'être intéressées par le portage de livres : phoning auprès des personnes bénéficiant de la téléassistance et du portage de repas : 12 personnes ont été recensées.
- ✓ Juin 2013, prise de contact avec Monique ULPAT directrice de la médiathèque qui coordonnera l'action.

Moyens : outre les moyens humains, il sera nécessaire de disposer d'audio livres ou de livres à large vision pour les mal voyants.



- Proposition 2 : accès aux T.I.C. (technologies de l'information et de la communication). Beaucoup de jeunes retraités souhaitent bénéficier d'une formation informatique, soit parce qu'ils n'ont pas eu l'usage d'un ordinateur au cours de leur vie professionnelle, soit parce qu'ils ont une demande spécifique : réaliser des albums photos, communiquer avec leur enfants ou petits enfants qui vivent dans une autre région ou à l'étranger. Cette demande est récurrente auprès du CCAS.

Mise en œuvre : ateliers pilotés par la personne de la médiathèque ayant en charge la partie informatique de la médiathèque.

Moyens : matériel en place sur la médiathèque.

Actions sur les espaces restaurant seniors :

Ces espaces sont vus comme une arme pour lutter contre la solitude, un lieu d'échange, de convivialité où on rencontre du monde. Certaines personnes en profitent pour participer aux activités du club du troisième âge après le repas.

A partir du mois de septembre 2012, l'équipe du CCAS (Sylvie ROLLET et Joëlle GONZALES en charge du pôle seniors) a déjeuné une fois par mois dans chaque restaurant seniors afin d'être à l'écoute des besoins ou des ressentis des usagers et les participants apprécient ce moment convivial en dehors du cadre formel du bureau.

La mise en place de défibrillateurs qui avait été réclamée sera effectuée en septembre 2013 et une sensibilisation au fonctionnement sera organisée auprès du personnel de restauration et de seniors volontaires.

Aménagement des locaux du C.C.A.S. pour une meilleure accessibilité :

L'aménagement de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville a été inscrit dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

Les locaux du CCAS doivent être réaménagés pour permettre un meilleur accueil des administrés.

Une borne internet sera installée afin de permettre aux administrés d'effectuer un certain nombre de démarches avec davantage de facilité. Cette mise en place nécessitera un accompagnement spécifique des agents du C.C.A.S.



VI. Les Personnes en situation de handicap :

- ✚ Personnes ayant au moins une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie en cours de validité à la date du 1^{er} juin 2013 : **599** personnes âgées de 2 à 99 ans
- ✚ Nombre et âge des personnes qui bénéficient d'une carte de stationnement européenne en cours de validité :
 - Moins de 20 ans : **9 personnes**
 - De 20 à 59 ans : **52 personnes**
 - + de 60 ans : **103 personnes**Total : **164 personnes**
- ✚ Nombre de jeunes de 6-19 ans bénéficiant d'une mesure d'intégration scolaire en cours de validité : **103 enfants ou jeunes.**
- ✚ Nombre de personnes adultes ayant un droit ouvert à l'AAH en cours de validité : **152 personnes**
- ✚ Nombre de personnes adultes ayant une décision en cours de validité de Reconnaissance Travailleur Handicapé : **192 personnes**
- ✚ Nombre de demandes/dossiers déposées au cours des douze derniers mois par des personnes domiciliées sur la commune :
236 dossiers ont été déposés pour un total de 575 demandes, dont 348 en première demande et 227 demandes de renouvellement.

L'association l'Aurore « Les Tourelles » accueille **55** pensionnaires et le foyer médicalisé Les Lavandes **50** personnes en situation de handicap.

La Ville a instauré un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap. En 2012, 9 foyers ont bénéficié de cet abattement.

Les actions du CCAS portent essentiellement sur des aides ponctuelles : par exemple, aide au départ en vacances, achat de matériel spécialisé ou encore aménagement du domicile. En 2012, le CCAS a octroyé 100 euros pour une enfant (achat de couches).

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
Nombre de bénéficiaires AEEH*	40	5 760
Nombre de bénéficiaires AAH**	136	28 435
Nombre de personnes couvertes	181	41 948

*AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

** AAH = Allocation Adulte Handicapé

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

Tranches d'âge	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
de 0 à 19 ans	0	21
20 à 24 ans	9	1 776
25 à 29 ans	11	2 159
30 à 39 ans	22	5 155
40 à 49 ans	46	8 801
50 à 54 ans	22	4 456
55 à 59 ans	13	4 239
60 à 64 ans	12	1 121
65 à 69 ans	0	283
70 ans et plus	N/S	422
Age inconnu	0	N/S

STRUCTURE FAMILIALE

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
Couples	16	5 553
Sans enfant	7	2 821
1 enfant	N/S	1 109
2 enfants	N/S	866
3 enfants ou plus	N/S	757
Allocataires isolés	120	22 882
Sans enfant	108	20 850
1 enfant	10	1 272
2 enfants	N/S	488
3 enfants ou plus	0	272

Source CAF 13 2012

VII. Bas revenus/pauvreté :

(Seuil de bas revenus 2012 : 1 001 €)

1) Données statistiques :

Revenus fiscaux des ménages en 2010 (INSEE)

- ➔ Revenu médian par ménage : 29 597€ (MPM : 25 093€)
- ➔ Revenu médian par unité de consommation : 18 711€ (MPM : 17 406 €)
- ➔ Part des ménages non imposés : 40,3% (MPM : 44,8%)

Répartition des bénéficiaires RSA (revenu solidarité active)

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
RSA droit commun	412	94 834
dont RSA majoré	46	11 446

Cela représentait 3,51 % de la population septémoise en 2010 (environ 2,80 % en France). En 2011, 4% de la population septémoise (2.12% en France), en 2012 3,65 % soit un chiffre relativement stable pour la commune (3,10 % pour la France).

ALLOCATAIRES SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS

Nombre d'allocataires : 714

Nombre de personnes couvertes : 1 773 soit **15.74 %**.

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
0 à 24 ans	42	11 453
25 à 29 ans	82	22 104
30 à 39 ans	171	39 711
40 à 49 ans	242	45 535
50 à 59 ans	129	29 287
60 ans et plus	48	9 920
Age inconnu	0	0

STRUCTURE FAMILIALE	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
Isolés sans enfant	275	68 012
Mono parents	236	50 551
Couples sans enfants	31	6 612
Couples avec enfants	172	32 835
Allocataires à bas revenu sans enfant	306	74 624
Allocataires à bas revenu avec 1 enfant	157	33 449
Allocataires à bas revenu avec 2 enfants	123	28 166
Allocataires à bas revenu avec 3 enfants et plus	128	21 771

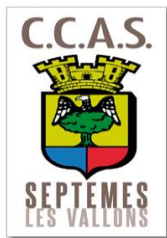
Le revenu mensuel par unité de consommation (RUC) rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Population à bas revenus : il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.

Population référence du RUC : il s'agit de l'ensemble des allocataires, (hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée).

Le **seuil des bas revenus** : En France et en Europe le seuil de pauvreté est fixé de façon relative. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du revenu dit "médian". Ce revenu médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Ce pourcentage est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian soit 954 €. (Ceci varie en fonction de la composition du ménage)

Il est à noter la part prépondérante des personnes isolées avec ou sans enfant. Il s'agit vraisemblablement de familles monoparentales et de seniors avec très faibles retraites. En matière d'âge, **les 30-49 ans représentent plus de 59 % des personnes concernées.**



2) Aide alimentaire.

En France, **3,5 millions de personnes** ont bénéficiées de l'aide alimentaire en 2011 soit une augmentation de 25% par rapport à 2008.

4 réseaux associatifs délivrent cette aide :

- La Fédération française des banques alimentaires
- La Croix Rouge française
- Les Restos du cœur
- Le Secours populaire français

8 000 points de distribution existent en France.

Source : associations et Conseil National de l'alimentation, données 2011.

La Vice Présidente du CCAS, Madame DESCHAMPS est régulièrement sollicitée lors de ses permanences, notamment au travers des assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne, pour des situations difficiles. On assiste à l'augmentation de demandes émanant de personnes en rupture de ressources. Le CCAS effectue un accompagnement de ces personnes et des chèques d'accompagnement personnalisé sont octroyés en fonction de l'urgence des situations (chèques destinés à acheter des denrées alimentaires et des produits d'hygiène). En 2010 cela représente **7 375 €** pour **59 familles**, **8 500€** en 2011 pour **70 familles** et une augmentation notable de cette ligne budgétaire a été constatée en 2012 : **13 800 €** pour **101 familles**.

Les CCAS ont vécu une année 2012 particulièrement mouvementée, conséquence de la crise économique et sociale qui a durement touché leurs administrés : ils ont ainsi constaté, et ce de manière générale, une augmentation inquiétante des demandes d'aides, et de l'aide alimentaire en premier lieu.

66% des CCAS ont constatés une augmentation globale des demandes d'aides au cours des 12 derniers mois dans les domaines suivants :

- Aides financières 50%
- Aides alimentaires 45%
- Dispositifs relevant d'autres acteurs 22%
- Accompagnement individuel 15%

En matière d'aide alimentaire, le C.C.A.S. s'appuie plus particulièrement sur deux structures :

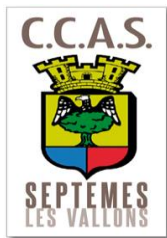
- Le secours populaire
- Le centre social de la gavotte aux Pennes Mirabeau

Le secours populaire :



Aide Alimentaire	Programme Européen d'Aide aux plus Démunis ¹ + Intermarché	Colis sur dotation Intermarché	TOTAL
Nombre de familles soutenues	74	17	91
Situation familiale			
* Couple	26	5	31
* Monoparentale	40	7	47
* Personne seule	8	5	13
Situation sociale			
* Titulaire RSA	47	4	51
* ASS	6	0	6
* Indemnisation ASSEDIC	2	0	2
* Titulaire AAH	4	5	9
* Pensionné ou Invalide	7	6	13
* Indemnités Journalières	2	0	2
* Salarié	6	2	8
Nombre de personnes totales	245	32	277
* Adultes	94	22	116
* Enfants	151	10	161
- de 0 à 6 ans	35	3	38
- de 7 à 10 ans	33	1	34
- de 11 à 15 ans	29	2	31
+ de 15 ans	29	2	31
+ de 20 ans	25	2	27
Quotient Familial			
* Inférieur à 3€ par jour/pers.	18	0	18
* de 3€ à 7,50 €	53	0	53
* de 7,50€ à 10,00€	3	9	12
* de 10,00€ à 15,00€	0	4	4
* au dessus de 15,00€	0	4	4

¹ aide prodiguée par la Banque Alimentaire



Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion, permanence d'accueil et de solidarité

En 2012, 113 familles ont été soutenues par le secours populaire. 64 d'entre elles étaient des familles accueillies pour la première fois. 25 familles sont venues spontanément, alors que 18 étaient orientées par des travailleurs sociaux et 21 par d'autres voies (associations partenaires, écoles, amis...).

Les actions du secours populaire

Le Secours Populaire Français est une association de mise en mouvement des citoyens pour pratiquer la solidarité.

A la fin 2012, 82 donateurs étaient recensés sur Septèmes et 62 collecteurs bénévoles. Une vingtaine de bénévoles se répartissent le travail dans les équipes :

- Accueil - Soutien Alimentaire - Vestiaire
- Trésorerie – Gestion des Stocks et Collecte alimentaire
- Secrétariat - Accès aux vacances - Accès à la culture
- Mouvement Copain du Monde
- Soutien logistique et technique

De nombreuses actions ont été mises en place par l'équipe de bénévoles du Comité local afin de collecter des fonds. Campagne du Don Action, Collectes opération « chariot », vide-greniers, stands lors des manifestations organisées par des associations partenaires ou par la commune ; un grand nombre de bénévoles sont mobilisés et participent régulièrement à ce type de démarche, indispensable au fonctionnement et au développement de la solidarité.

En 2012, 11 nouveaux bénévoles se sont engagés auprès de l'association.



Le Centre Social de la Gavotte aux Pennes Mirabeau a accepté sur la période du 1^{er} septembre au 30 juillet 2012 : 35 familles septémoises pour l'aide alimentaire dont détail ci-dessous :

SEPTÈMES:	35
Adultes	71
Enfants	34
Bébés	4
TOTAL:	135
15 familles nouvelles sur Septèmes-les-Vallons	

Le Centre social de la Gavotte Peyret participe activement à cette action. Une fois par mois, un salarié du centre social, récupère un camion de la ville et se rend à la banque alimentaire pour collecter les denrées nécessaires à la distribution.

Le centre social recherche d'autres bénévoles pour assurer la distribution pour la campagne 2013-2014. Une communication a été portée sur le SepteMois. 2 personnes se sont déjà manifestées.

Le secours catholique : En juillet 2013, une réunion a été organisée à la paroisse avec la participation du secours Catholique. Il s'agissait d'une réunion d'information afin que les actions sociales mises en œuvre soit au niveau de la Ville ou du C.C.A.S. soient connues et puissent être relayées auprès des personnes en difficulté qui prennent attache auprès d'eux. Le prêtre nous a également fait part de sa volonté de développer l'action de la paroisse. Il est à noter que des colis alimentaires peuvent également être distribués sous condition de ressources.

VIII. Précarité énergétique :

Le partenariat avec le Pôle Solidarité EDF permet au C.C.A.S. de cibler les personnes en précarité énergétique. Après réception de courriels des interlocuteurs EDF nous informant des clients en situation d'impayés ou de suspension de fourniture, nous contactons les administrés dont la dette EDF atteint plus de 150€ et les invitons à nous rencontrer.

Le nombre d'administrés invités à nous rencontrer pour leur problème d'impayés EDF s'élève à 67 en 2012 contre 49 en 2011 et 41 pour les six premiers mois de l'année 2013. On constate un accroissement des convocations qui passent de 5 par mois en moyenne en 2011 à 6 en 2012.

Lors de ces rendez-vous, il est mis en place :

- Soit un échelonnement de la dette
- Soit une procédure de rétablissement de l'électricité si la personne est en coupure. (Un règlement de 50% doit en principe être effectué par l'administré sauf négociation)
- Soit un dossier de Fonds de Solidarité Logement Énergie (FSL). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2012, le C.C.A.S a pris en charge le montage des dossiers FSL afin de réagir rapidement : 20 dossiers dont 11 accordés (en moyenne 269 euros octroyés par dossier). Au 1^{er} semestre, 11 dossiers ont été établis dont 6 accordés. Les autres sont encore à l'étude car les délais d'instruction sont assez importants.

Sur l'année 2012, la Ville a versé 3 194,70 € au Conseil Général pour abonder le FSL et le CCAS a obtenu 2 725 € de subvention pour les administrés, d'autres travailleurs sociaux telles que les assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne instruisent également des dossiers FSL pour les Septémois.

En juin 2012, nous avons accueilli d'autres C.C.A.S (Les Pennes Mirabeau, Sausset-les-Pins et Cabriès) dans le cadre d'une réunion d'information avec un formateur du Pôle Solidarité. Ce fut l'occasion d'approfondir et d'échanger sur les pratiques professionnelles de chacun avec l'éclairage de l'intervenant EDF.



IX. Micro crédit

Notre partenaire est Créa Sol. 5 dossiers de micro crédit ont été examinés et 3 ont été accordés en 2012. Sur le 1^{er} semestre 2013, 3 demandes ont été réalisées : 2 refus car la situation de la famille est toujours examinée dans le sens d'améliorer leur situation et non de les endetter davantage, 1 dossier est en cours d'instruction pour l'achat d'un véhicule nécessaire pour se rendre sur le lieu de travail.

X. Domiciliation

Le CCAS est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou en habitat précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux notamment en matière de CMU (L161-2 ; CSS), d'aide médicale de l'Etat (L252-2, CASF) et de RMI (L262-18, CASF), ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou/et à l'aide juridique. Le CCAS doit vérifier qu'il existe bien un lien avec la commune.

Doivent être considérées comme ayant un lien avec la commune, les personnes qui sont installées sur le territoire ou qui ont l'intention de s'installer sur ce territoire.

L'installation ou l'intention de s'installer sur la commune est établie par l'un des éléments suivants qui témoignent d'une certaine stabilité :

- l'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire de la commune ;
- le bénéfice d'une action d'insertion sur le territoire de la commune ;
- l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé ;
- la présence de liens familiaux ou amicaux dans la commune ;
- l'hébergement chez une personne demeurant dans la commune ;
- les démarches effectuées auprès des structures institutionnelles et associatives de la commune.

Nombre de domiciliation en cours : 2

Domiciliations annulées par le demandeur : 2

Fin de domiciliation après un an d'accord : 2

Héloïse MARQUANT a participé à une formation UNCCAS sur la domiciliation, ce qui a permis de clarifier le cadre juridique.



DEUXIEME PARTIE :

L'EMPLOI

I. Données statistiques :

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

SEPTÈMES LES VALLONS

	2009	%	2010	%
Ensemble	3 984	100,0	4 230	100,0
<i>Travaillent :</i>				
dans la commune de résidence	771	19,4	957	22,6
dans une commune autre que la commune de résidence :	3 212	80,6	3 273	77,4
- située dans le département de résidence	3 141	78,9	3 188	75,4
- située dans un autre département de la région de résidence	32	0,8	27	0,6
- située dans une autre région en France métropolitaine	35	0,9	54	1,3
- située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	4	0,1	4	0,09

La population septémoise travaille principalement hors de la commune (77%) mais demeure dans le département.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)

	1999	2009	2010
Agriculteurs exploitants	0,0	0,0	0,1
Artisans, commerçants, chef entreprise	4,7	5,1	5,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,3	6,0	6,3
Professions intermédiaires	14,5	15,1	15,3
Employés	11,7	12,3	12,0
Ouvriers	19,3	17,2	15,9
Retraités	33,7	37	37,7
Autres personnes sans activité professionnelle	10,9	7,3	6,9

Nombre de demandeurs d'emploi

802 demandeurs d'emploi en mai 2013 pour **787** en mai 2012 soit plus 1,9%, (rappel **725** en mai 2011). L'augmentation est constante. Sur le territoire MPM la hausse est plus notable encore avec 95 637 en mai 2013 demandeurs d'emploi contre 88 944 en mai 2012 soit 7,5% d'augmentation, (rappel 80 102 en 2011). *Source : AGAM* Les effets de la crise sont encore très présents.

La répartition de la population septémoise selon la catégorie socio professionnelle demeure identique sur la période hormis la part des retraités et des personnes sans activité professionnelle qui est en progression.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	Septèmes les Vallons			France		
	1999	2009	2010	1999	2009	2010
Nombre de chômeurs	875	631	627	3 662 523	3 513 401	3 645 608
Taux de chômage en %	20,0	13,8	13,1	13,5	11,7	12,1
Taux de chômage des hommes en %	18,3	12,7	12,5	11,6	10,8	11,3
Taux de chômage des femmes en %	22,1	14,9	13,6	15,7	12,7	13,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,6	52,7	51,7	53,5	52,0	51,6

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales



II. Les actions en faveur de l'Emploi :

1) Les réunions avec les partenaires de l'insertion :

Ce Travail collaboratif a permis de mettre en place :

- Les Rencontres emploi formation
- La réalisation d'une plaquette par la Ville permettant d'obtenir tous les renseignements concernant les partenaires, les dispositifs de l'insertion et de l'accès à l'emploi : les missions, les permanences etc....
- Des séances d'information régulières sur l'emploi et l'insertion sur le territoire.

2) Les Rencontres Emploi Formation :

Pour la cinquième année consécutive, la Ville organisera cette journée dédiée à l'Emploi et la Formation, manifestation portée par Madame Sophie CELTON, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, la Citoyenneté et l'Insertion, et Madame Carole HALGAND, conseillère municipale déléguée au Développement économique et Relations avec les entreprises.

Au cours de cette journée, les demandeurs d'emploi peuvent échanger avec les différents partenaires, employeurs ou personnels des organismes de formation. Des ateliers pour informer sur les Techniques de Recherche d'Emploi sont mis en place.

Un travail sur la mobilité a également été entrepris en collaboration avec la Centrale de mobilité et la Maison de l'Emploi car seuls 22,6 % des septémois travaillent sur leur lieu de résidence. En 2012, "Voiture & Co" a présenté un véhicule électrique la Twizi. En collaboration avec la Centrale de Mobilité, Voiture & Co propose des services de mobilité à destination des publics en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle dans le cadre du dispositif : « Bougez vers l'Emploi ! ». Nous restons vigilent sur les services que peuvent apporter la Centrale de Mobilité qui à ce jour sur Septèmes n'a pas donné le résultat escompté.

La réalisation du buffet offert aux partenaires a été confiée, comme en 2011 aux élèves du Lycée hôtelier Saint Elisabeth. Ces derniers ont réalisé cette prestation avec le plus grand sérieux et beaucoup d'enthousiasme. Ceci s'inscrit pleinement dans la démarche de la collectivité et permet à ces élèves d'avoir une expérience de terrain.

Les collégiens ont participé aux conférences "découverte des métiers" et c'est également pour eux l'occasion de solliciter des employeurs pour le stage d'observation qu'ils doivent réaliser en 3^{ème}.



Chaque année, la Ville s'attache à développer les partenariats (2012, un partenaire de l'emploi dans le secteur médical et un autre dans la sécurité nous ont rejoints). Les thèmes des mini conférences sont choisis avec soin en concertation avec les entreprises et organismes de formation présents. En 2013, l'égalité Hommes Femmes au travail sera abordée.

Quelques chiffres sur la manifestation 2012 :

- ♣ 40 stands partenaires répartis en 4 villages
- ♣ 6 rencontres débats
- ♣ Plus de 600 visiteurs
- ♣ 80 collégiens
- ♣ Bilan en novembre 2012 : une dizaine de contrats de travail signés

3) Réunion entreprises :

Plus de 40 chefs d'entreprises ou commerçants ont répondu à l'invitation de Monsieur le Maire. Ils ont pu aborder les questions qui leur tiennent à cœur, notamment en termes d'emploi des jeunes, de formation, d'offres de stage, d'accès à internet haut débit car les nouvelles technologies d'information et de communication sont des outils indispensables à toute société. Monsieur le Maire avait sollicité l'intervention de Monsieur Olivier LATIL D'ALBERTAS Directeur de pôle Économie et attractivité du territoire à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour évoquer la création d'une bretelle autoroutière permettant d'accéder à la ZAC de la Haute Bédoule.

4) Structures en direction de l'emploi présentes sur la commune :

🏠 **PLIE** : (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Le Centre Populaire d'Enseignement est porteur de cette mission sur la Ville.

Des permanences sont assurées en Mairie et au Centre Social de la Gavotte Peyret.

L'accompagnement consiste à aider les adhérents à atteindre un objectif professionnel et se décompose en trois phases principales :



Phase d'entrée (4 entretiens)

Période de diagnostic pendant laquelle on identifie les freins pour un projet professionnel défini. De cette réflexion résultera une série de préconisations en termes d'actions que l'adhérent devra réaliser pour le conduire à une insertion professionnelle durable.

Parcours actif

Phase de réalisation des actions préconisées au préalable.

Sortie

Celle-ci peut intervenir tout au long du parcours : on distinguera les sorties en insertion professionnelle réussie des sorties pour cause de rupture ou abandon. (Ces dernières feront l'objet d'une demande de réorientation)

Nombre d'adhérents suivis en phase d'entrée et en parcours actif par territoire :

Ville	2008	2009	2010	2011	2012	1 ^{er} semestre 2013
Septèmes les Vallons	47	44	40	*	72	59

*Du fait du changement d'accompagnateur à l'emploi en 2011 nous ne pouvons donner un chiffre.

Les mises en emploi de l'année 2012 :

<u>Action</u>	<u>Mesures</u>	<u>Nombre</u>
Emploi classique	CDD INF MI-TEMPS ET INF 6 MOIS	10
Emploi classique	CDD SUP MI-TEMPS ET INF 6 MOIS	17
Emploi classique	CDD SUP MI-TEMPS ET SUP 6 MOIS	3
Emploi classique	CDI INF MI-TEMPS	4
Emploi classique	CDI SUP MI-TEMPS	5
Emploi aidé hors SIAE	Contrat Unique d'Insertion	12
Emploi classique	Intérim	5
Emploi insertion hors chantier	Intérim insertion	10
Emploi classique	Vacations	11

8 ont été positionnées durant l'année sur une Évaluation en Milieu de Travail.

On note sur cette année 2012 :

- 18 réorientations vers un autre dispositif plus approprié
- 10 personnes sorties du dispositif pour un emploi durable
- 25 abandons

Sur les 72 adhérents, on dénombre 52 entrées sur 2012 qui ont été dirigés vers le PLIE de la façon suivante :

- 29 par le CCAS de Septèmes
- 10 par les Pole Emploi (Mourepiane et Bougainville)
- 5 par le CS la Gavotte Peyret
- 4 par la CAF
- 2 par l'AAI de Gardanne
- 2 par la MDS de Gardanne

Force est de constater que nous avons besoin d'avoir un lien plus particulier avec l'ensemble des organismes pour un meilleur accompagnement.
La réussite d'une bonne prescription est liée à l'accompagnement de proximité.



 **AAI** : Les septémois au RSA sont suivis par l'Association d'Aide à l'Insertion (AAI). En début de l'année 2012, changement de référent.

L'association compte trois services :

- Le **lieu d'accueil RSA : un accueil pour les allocataires du RSA** qui offre un accompagnement dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque par un travailleur social. Les travailleurs sociaux de l'AAI suivent les personnes bénéficiaires du RSA socle et du RSA Majoré et nécessitant un accompagnement particulier. Leur rôle est d'assister, d'informer, d'orienter les administrés. Leur domaine d'action est très vaste (dossier FSL, surendettement, dossier DALO, etc....).
- Un **atelier recherche logement** : qui permet un appui pour les allocataires du RSA socle, RSA Majoré et les bénéficiaires de minima sociaux orientés par un référent social. Cet atelier dispense un accompagnement personnalisé dans le projet et la solution habitat, un accueil individuel et collectif, une aide à la recherche de logement et donne des informations et de la formation sur les différents aspects liés au logement. Mais il permet également une médiation entre bailleurs et locataires.
- Le « **secteur familles** » qui comporte une médiatrice familiale. Ce service propose diverses activités (relaxation, loisirs créatifs...)

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments illustrant l'accompagnement réalisé par l'association :

Sur l'exercice 2012, 149 personnes ont été suivies dans le cadre du Contrat d'Engagement Réciproque sur la commune de Septèmes.

Foyers contractualisés dans la période	130
File active au début de la période	127
Foyers entrés dans la période	22
Foyers suivis dans la période	149
Foyers sortis dans la période	36
File Active en fin de période	113

Sur l'exercice 2012, 36 personnes sont sorties du suivi du Lieu d'Accueil, 44% sont sorties du dispositif RSA, 28% ont accédé à un emploi

Répartition des Motifs de sorties

RSA Activité seul	8	22,22%
Autre sortie	8	22,22%
Pole emploi	4	11,11%
Radié	3	8,33%
Retraite	2	5,56%
PLIE	3	5,56%
Déménagement dans le département	2	5,56%
DAE 13	1	5,56%
Déménagement hors département	1	2,78%
CDI	1	2,78%
CDD	1	2,78%
CCI	1	2,78%
ASSEDIC	1	2,78%
Total	36	100%

La durée des contrats

Les contrats sont majoritairement validés par le Pôle d'insertion pour une durée de 6 mois.
140 contrats ont été établis sur la période (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012) ;
Cet état ne prend pas en compte les contrats en cours en 2012 et validés avant le 1^{er} janvier 2012.

Durée des contrats	
Nb mois	Nb Contrats
6	85
4	24
9	22
3	5
12	4

Analyse du profil des Allocataires

Nombre de Couples : 19 couples sont suivis dans le cadre du CER (Allocataire/Ayant-droit)

Répartition par situation familiale

	Avec enfant	Sans Enfant
Marié	33	11
Divorce	7	6
Séparé	6	4
Célibataire	15	65
Veuf	0	1
En Concubinage	0	1
Total	61	88

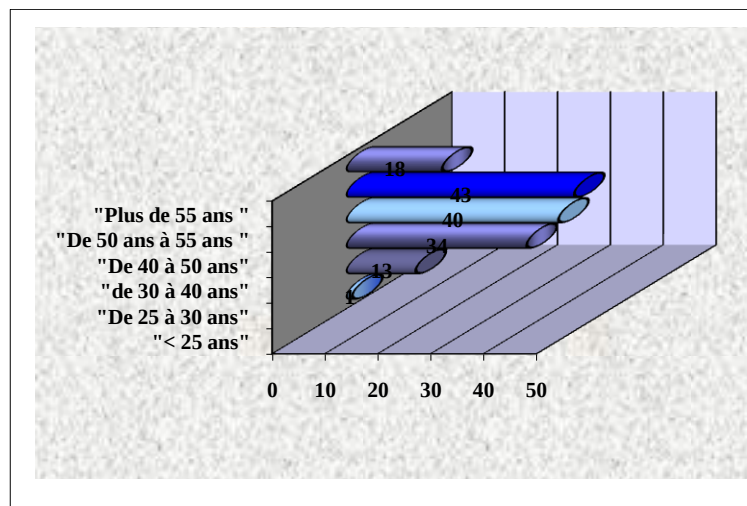
Répartition Hommes / Femmes

Femme	78
Homme	71
Total	149

Répartition par couverture sociale à l'entrée

CMU + Complémentaire	132
CMU sans complémentaire	14
Pas de droits ouverts	2
régime général + complémentaire	1
Total	149

Répartition par Age



Répartition par type de logement

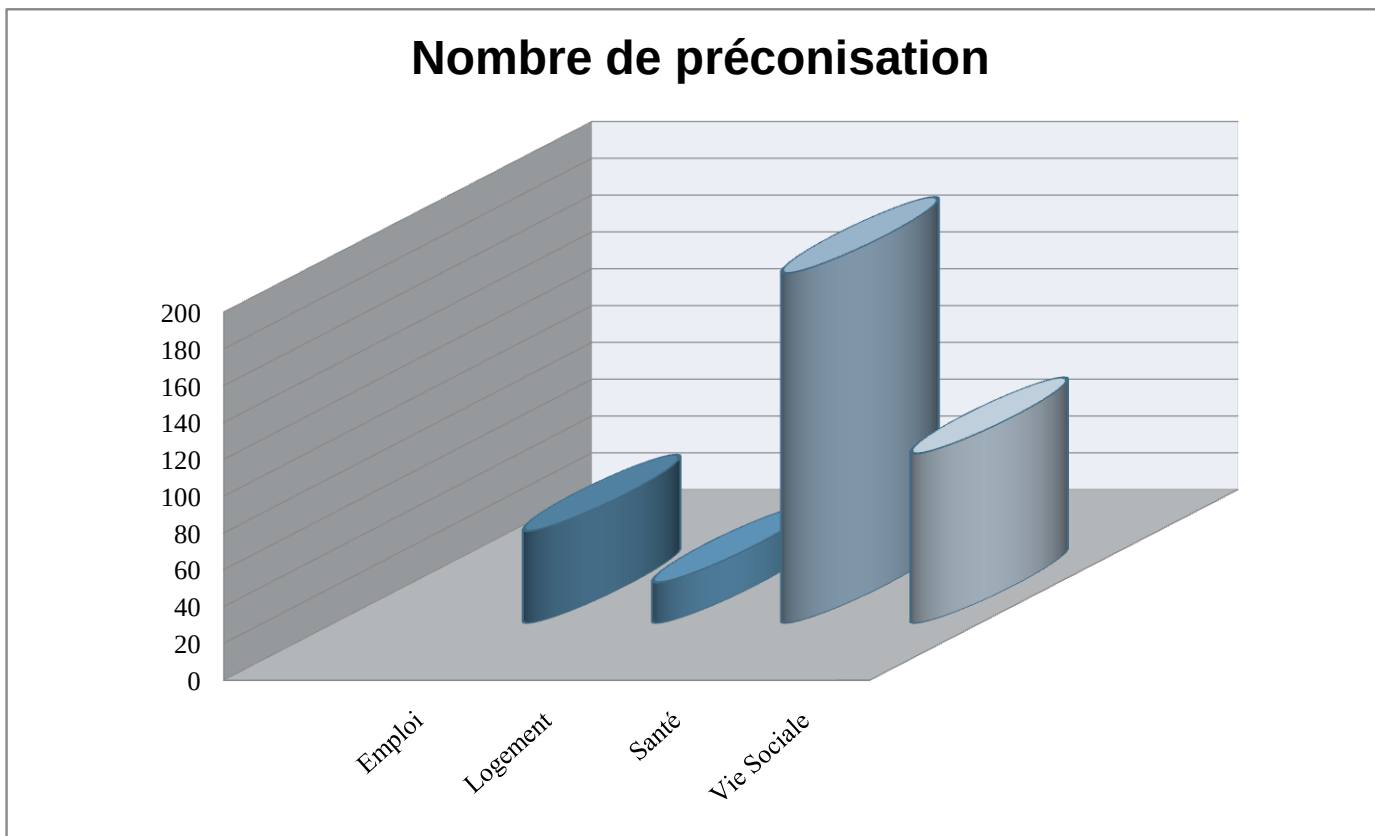
Locataire	19
Hébergé	32
Hébergé chez parent	17
Propriétaire	11
Locataire HLM	70
Total	149

Répartition par Diplômes

Niveau 6	69
Niveau 5	41
Niveau 4	13
Non renseigné	11
Niveau 3	8
Niveau 2 et 1	5
Niveau 5 bis	2
Total	149

Analyse des orientations

Synthèses des préconisations du Conseil Général



Répartition des orientations « Emploi » validées par le Conseil Général

Répartition Emploi validée par le CG

Accompagnement à l'emploi	6
ACIADE	1
Auto entrepreneur	6
CDD temps partiel	1
CDI Temps partiel	4
CESU	1
Création entreprise	2
Inscription ANPE	6
Intérim Temps partiel	1
Poursuite activité indépendante	5
PPAE	4
Prestation Diverse	7
Recherche emploi autonome	3
SAS Bilan	1
SAS Diagnostic Projet	2

Répartition des orientations « Vie Sociale » validées par le Conseil Général

Répartition Vie Sociale validée par le CG	
Accompagnement social	11
ACTIS	1
Alphabétisation	7
Bénévolat	5
Démarches administratives	16
Démarches juridiques	1
Démarches retraite	18
Education des enfants	20
SAS Diagnostic Projet	2
Sorties culturelles	3
Soutien à la parentalité	8

Répartition des orientations « Santé » validées par le Conseil Général

Répartition Vie Sociale validée par le CG

AAH	9
Action santé nutrition	2
Démarches CMU/CMUC	15
Démarches santé	162
Mission psychiatrie précarité	1
RQTH	2

Répartition des orientations « Logement » validées par le Conseil Général

Répartition Logement validée par le CG

ASELL	1
Atelier Recherche Logement	4
Démarches Administratives	15
FSL Maintien	2

Caractéristiques des 149 personnes suivies en 2012

Principales Caractéristiques du public	Principales problématiques
88 allocataires sans enfant à charge et 61 avec des enfants à charge Sur les 61, allocataires, 28 sont isolés	Parmi ces 61 personnes : 18 % ont un parcours centré sur l'éducation des enfants (parcours contractualisé dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque, CER), et qui faute de mode de garde ou de scolarité des enfants ne pourront amorcer un projet tourné vers l'emploi.
89 locataires, 49 hébergés par la famille, 11 sont propriétaires.	32% du public (Hébergé) n'a pas de logement autonome et 14 % du public suivi est inscrit sur un axe « logement », (ASELL : 1 ; ARL : 4 ; FSL maintien : 2). Au regard de l'offre de logement, du cout des loyers, des exigences de plus en plus importantes des bailleurs, ce public ne s'autorise pas, ne se projette pas dans un projet autour du logement. Pourtant c'est bien durant un accompagnement social que ce travail peut-être initié. Lorsque la personne sera prise en charge par un organisme d'insertion professionnelle, le panel de mesures « logement » proposées sera plus restreint.
Parmi les problématiques santé (53%) : 28 allocataires ont rencontré le médecin RSA 10 allocataires ont été orientés vers la MDPH pour des droit au regard de l'AAH et 3 pour une RQTH (reconnaissance travailleur handicapé) 2 ont intégré l'action « Santé nutrition » 3 ont été hospitalisés 71 sont pris en charge par un spécialiste 90 bénéficient d'un suivi par un généraliste	La problématique santé est validée par les médecins des Pôles d'Insertion ; Pour une partie de cette population, la maladie, le handicap ne sont pas reconnus, notamment lorsqu'ils relèvent de la santé mentale, des addictions. Les actions d'insertion proposant une clef d'entrée « santé » sont inexistantes sur le territoire, et en temps que structure sociale nous touchons les limites de notre intervention pour une frange de la population. Pour d'autres, on peut effectivement souligner que la part des personnes prises en charge par un professionnel de santé à augmenter (48% en 2012 par un spécialiste contre 39% en 2011 et 60% par un généraliste en 2012 contre 53% en 2011).
22 personnes en emploi, (soit 15% des personnes suivies): <i>En 2010, les 68 personnes en emploi représentées 7% des personnes suivies)</i>	Sur les 50 personnes dont le parcours porte sur l'axe professionnel, 22 sont en emploi (CDD, CDI, CESU, intérim,...), même lorsqu'elles sortent du Lieu d'Accueil ou du dispositif on observe des « allers retours » entre l'emploi et le dispositif ou une « bascule » entre le RSA socle et le RSA Activité La part des personnes en emploi est en augmentation.

Répartition orientations préconisées dans le cadre du parcours d'insertion			
Emploi	Accès conseils	Création entreprise	2
Emploi	Activité autonome	Auto entrepreneur	8
Emploi	Activité professionnelle	Poursuite activité indépendante	5
Emploi	Activité salariée	CDD temps partiel	1
Emploi	Activité salariée	CDI Temps partiel	3
Emploi	Activité salariée	CESU	2
Emploi	Activité salariée	Intérim Temps partiel	1
Emploi	AECD	ACIADE	2
Emploi	CANA	SAS Diagnostic Projet	2
Emploi	CPE	SAS Bilan	1
Emploi	DAE 13	Accompagnement Emploi	3
Emploi	Entreprise d'insertion	Chantier d'insertion	1
Emploi	HEDA	Accompagnement Emploi	4
Emploi	INITIATIVES	SAS Bilan	1
Emploi	OMI ACPM ARES	ACIADE	2
Emploi	PLIE MPM	Accompagnement Emploi	7
Emploi	POLE EMPLOI	Inscription ANPE	9
Emploi	POLE EMPLOI	PPAE	13
Emploi	POLE EMPLOI	Prestation Diverse	16
Emploi	Recherche emploi autonome	Recherche emploi autonome	11
Formation	CANA	Alphabétisation	1
Formation	Organismes divers	Formation	1
Logement	AAI	Atelier Recherche Logement	6

Logement	AAI	Démarches Administratives	16
Logement	AAI	FSL Maintien	2
Logement	PACT ARIM	ASELL	1
Santé	AAI	Démarches administratives	1
Santé	Centre social	Action santé nutrition	2
Santé	CMP	Mission psychiatrie précarité	1
Santé	CPAM	Démarches CMU/CMUC	19
Santé	Généraliste	Démarches santé	90
Santé	Hospitalisation	Démarches santé	3
Santé	MDPH	AAH	10
Santé	MDPH	RQTH	3
Santé	Médecin RSA	Démarches santé	28
Santé	Spécialiste	Démarches santé	71
Vie Sociale	AAI	Accompagnement social	9
Vie Sociale	AAI	Démarches administratives	15
Vie Sociale	AAI	Démarches retraite	4
Vie Sociale	AAI	Sorties culturelles	4
Vie Sociale	AAI	Soutien éducatif aux enfants	5
Vie Sociale	AAI	Soutien familial	2
Vie Sociale	Avocat	Démarches juridiques	1
Vie Sociale	CCAS	Allocation Personnes Agées	1
Vie Sociale	Centre Social	Alphabétisation	7
Vie Sociale	Centre Social	Bénévolat	5
Vie Sociale	Centre Social	RERS	1
Vie Sociale	CRAM	Démarches retraite	19
Vie Sociale	Education des enfants	Education des enfants	26

III. Les Perspectives pour 2013 :

Les actions dans le cadre du Comité d'Orientation pour l'Emploi :

Durant l'année 2011, le comité d'orientation pour l'emploi a constitué 4 commissions de travail correspondant aux 4 enjeux identifiés pour notre territoire grâce à notre diagnostic territorial partagé emploi-formation 2011 :

- Attractivité du territoire et emploi
- Élévation des compétences (participation Sophie CELTON)
- Mobilité géographique liée à l'accès et au maintien dans l'emploi
- Égalité des chances : cohésion sociale (participation Sylvie ROLLET)

Chaque commission s'est réunie trois ou quatre fois pour poser des constats sur l'existant, dégager et hiérarchiser les problématiques et proposer des actions qui seront soumises à l'approbation des décideurs lors de l'assemblée plénière du 23 octobre 2012.

Insertion des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville :

La Ville de Septèmes-les-Vallons a souhaité mettre en œuvre une politique d'achat visant à s'inscrire dans une démarche renforcée de développement durable. Ces objectifs sont d'ordre économique, social et environnemental.

Afin de promouvoir le volet « cohésion sociale » de cette politique d'achat, la commune entend faire en sorte, que dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Ville fera en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

Mise en œuvre :

- Le conseil a délibéré au mois de juin 2012 pour entériner cette politique
- Emergence(s) association d'animation du PLIE MPM Centre accompagnera la collectivité et les entreprises soumissionnaires dans la mise en œuvre des clauses sociales.
- Le logiciel de marchés publics MARCO a la capacité de prendre en compte les clauses sociales lors de l'analyse des offres.

Bilan au 30 juin 2013 : 11 personnes ont travaillé pour des missions plus ou moins longues dans le cadre des clauses sociales. La plupart d'entre eux sont intervenus suite à la convention qui a été signée par PITCH PROMOTION, entreprise qui a été mise en relation avec Emergences par la Ville.



TROISIEME PARTIE : LES LOGEMENTS

I. Données statistiques

Les logements dans leur ensemble :

Les logements en 2010 (*INSEE*)

- 4 448 résidences principales (3 760 en 1999)
- 18 résidences secondaires, soit - de 1% du parc
- 298 logements vacants, soit 6% du parc
- Croissance : +18% entre 1999 et 2010
- Part des propriétaires occupants : 68% (MPM : 47%)
- Part des locataires : 29% (MPM : 50%)

Les prix médians (*PERVAL*) *Septèmes-les-Vallons*

- Appartements : 2 472€/m² en 2010 (2000-2010 : +94%)
- Maisons : 246 000€ en 2008 (2000 – 2008 : + 47%)

Les prix médians (*PERVAL*) *CUMPM*

- Appartements : 2 700€/m² en 2010 (1 100 € en 2000 : + 91 %)
- Maisons : 298 000€ en 2008



Les logements sociaux au 1er janvier 2012

→ 573 logements sociaux SRU soit 13,28% (*Préfecture*)

Les logements privés réhabilités avec l'Anah

→ 14 logements en 2006

→ 12 logements en 2007

→ 12 logements en 2008

→ 12 logements en 2009

→ 18 logements en 2010

→ 5 logements en 2011

→ 3 logements en 2012

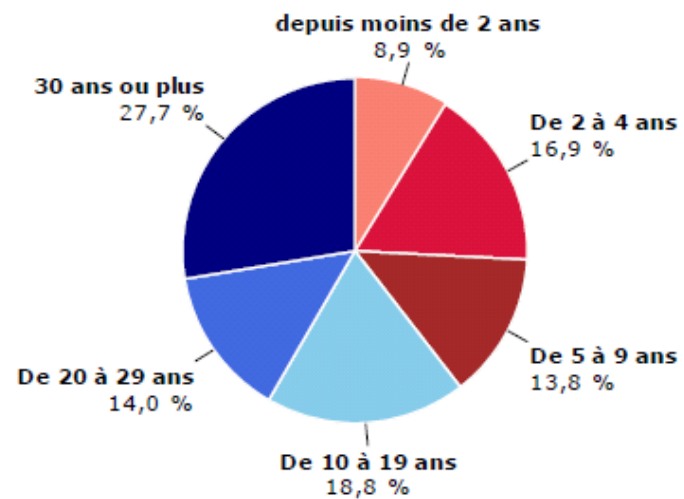
Soit en moyenne 11 logements par an

Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2009	2010
Ensemble	1 925	3 377	3 538	3 787	3 973	4 415	4608	4 765
Résidences principales	1 715	3 024	3 307	3 472	3 760	4 193	4345	4 448
Résidences secondaires et logements occasionnels	101	101	84	53	69	13	17	18
Logements vacants	109	252	147	262	144	209	245	298

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2010



Source : Insee, RP2010 exploitation principale

Les ménages qui s'installent à Septèmes les Vallons le font de manière pérenne. En effet, la part des personnes résidant sur la ville depuis plus de 20 ans totalise 41,7 %.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	1999		2009				2010			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombres personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	Nombre	%	Nombre personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)
Ensemble	3 760	100,0	4 345	100,0	10 385	17	4 448	100,0	11 004	18,2
Propriétaire	2 371	63,1	2 775	63,9	6 553	21	3 006	67,6	7 289	21,5
Locataire	1 187	31,6	1 420	32,7	3 529	11	1 298	29,2	3 402	11,8
Locataire d'un logement HLM	508	13,5	577	13,3	1 851	17	558	12,5	1 801	18,0
Logé gratuitement	202	5,4	151	3,5	303	9	144	3,2	313	8,5

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

Plus de 60 % de septémois sont propriétaires de leur résidence principale. Pour information, la moyenne nationale se situe à 58 %.

Au niveau national, l'Union Sociale pour l'Habitat pointe la paupérisation des locataires du parc HLM : « les partants sont systématiquement remplacés par des ménages de plus en plus modestes ».

Le CCAS a été doté en aout 2013 d'un nouveau logiciel qui va nous permettre de suivre plus précisément l'évolution du parc locatif sur Septèmes les Vallons. En effet, il sera désormais possible d'entrer informatiquement nos logements sociaux pour une meilleure gestion : identité du locataire, départs de la commune, demandes de mutation, demandes de logement en attente d'attribution, contingent préfecture...

II. Programme Local Habitat 2012-2018 :

Le logement est un élément essentiel à l'épanouissement et à l'inclusion sociale. Pas de logement signifie absence de vie familiale, sociale et enfin d'énormes difficultés pour obtenir un emploi. Sur Septèmes les Vallons comme dans de nombreuses villes, le marché est tendu et les demandes de logements sociaux demeurent souvent de longs mois avant d'obtenir satisfaction. C'est pour cela que la municipalité a consenti des efforts très importants pour développer son offre en logements et notamment en matière de logements sociaux conformément aux exigences du dispositif de la loi SRU dans son article 55, avec la construction de logements sociaux dans tous les programmes.

Cependant, la municipalité de Septèmes les Vallons souhaite maîtriser le développement de son urbanisation afin de faciliter l'intégration des nouveaux habitants et des territoires urbanisés. L'objectif serait d'atteindre 12 000 habitants à l'horizon 2020.

- Nombre de résidences principales : 4 448
- Nombre de logements locatifs sociaux : 573

Taux de logements locatifs sociaux : 13,28 %

La loi DUFLOT du 18 janvier 2013 a porté le taux de 20 à 25 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les communes faisant l'objet d'un constat de carence ont l'obligation pour toute construction de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de réaliser une part minimale de 30%. Le préfet a la possibilité de multiplier par 5 les pénalités s'il estime que la municipalité ne fait pas preuve de bonne foi.

On observe que l'offre du privé est souvent inadaptée aux ressources des ménages (environ 800 € pour un type 3)

Il est à noter également que le taux de rotation observé est très faible sur Les Genêts et La Couren. D'ailleurs, une partie des habitants de longue date de la Couren ne considèrent pas qu'ils vivent dans un logement social.

Objectifs de production sur la durée du PLH :

- ❑ 228 logements locatifs sociaux, soit 38 par an en moyenne

Les principaux projets identifiés PLH 2012-2018 au 15 juillet 2013

- Acquisition des appartements de la gendarmerie par 13 Habitat : 13 logements sociaux livrés en juillet 2013
- Programme aux abords de la gare : 21 logements sociaux (en projet)
- " Les 2 Moulins " : En cours de réalisation, livraison prévue en 2014. Le programme comporte 268 logements dont 108 logements locatifs sociaux.
- Chemin de la Bédoule : 70 logements, dont 20 logements sociaux. Ce projet est lié à la modification du PLU en cours. Le démarrage de l'opération est prévu en 2014. Cette opération permettra de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales.
- Programme entrée centre ville : programme privé livré 50 logements, dont 15 logements sociaux
- En centre ville : 12 logements sociaux en PLAI
- Bâtisse SNCF : En cours, la bâtisse a été acquise par la Ville. 3 logements existants transformés en 4 ou 5 logements locatifs sociaux.
- Les Hauts de Septèmes : Réalisation de la seconde tranche du projet, 73 logements, dont 16 villas, 29 collectifs et 28 semi-collectifs. Livré en 2013

. On observe une demande en forte augmentation de demande pour les T3.

La ville de Septèmes les Vallons a été associée à cette élaboration et les propositions qu'elle a émises pour son propre territoire ont été prises en compte.

Enjeux : accueillir des nouveaux arrivants et favoriser leur intégration. Renseignements sur les inscriptions en crèche, sur les assistantes maternelles présentes sur le territoire communal, sur l'emploi, sur les aides cantines. Un effort de communication a été réalisé, notamment par la présence de tous ces éléments sur le site de la Ville. L'accueil annuel des nouveaux arrivants par Monsieur le Maire est aussi un des moyens de prise de contact et d'échanges avec ces nouveaux Septémois.

III. Amélioration de l'Habitat :

« L'Etat a délégué depuis 2006 à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur du logement locatif social (à l'exception des aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU) et de la réhabilitation de l'habitat privé dans le cadre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cette délégation a pour objet la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH), en cours de révision. Lors des rencontres sur le bilan et l'adaptation du Programme Local de l'Habitat ont émergé des enjeux intéressants en matière de réhabilitation des centres anciens et des noyaux villageois en dehors des secteurs bénéficiant d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Lorsque le nombre de logements dégradés n'est pas suffisamment important pour justifier une OPAH, ce qui est le cas sur les centres anciens et noyaux villageois de la plupart des communes de MPM, les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont peu utilisés faute d'une ingénierie adaptée au montage des dossiers et à l'information et l'accompagnement des propriétaires.

La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sous maîtrise d'ouvrage communautaire, début 2011 permet d'apporter une réponse à ces problèmes, par une intervention adaptée aux différents bassins de vie de la Communauté urbaine en relation avec les communes qui peuvent, si elles le souhaitent, mettre en place un dispositif complémentaire d'aides communales.

Le Programme d'Intérêt général d'amélioration de l'habitat ancien dégradé, vise 5 objectifs :

- Réduire l'**insalubrité et l'habitat très dégradé**
- Produire des **loyers à prix maîtrisés**
- Remettre sur le marché des logements **vacants** (>12 mois)
- Adapter les logements au **grand âge et au handicap**
- Lutter contre la **précarité énergétique**

Afin d'accélérer la rénovation de l'habitat ancien et de permettre aux ménages ayant de faibles revenus de réaliser les travaux nécessaires, la Commune de Septèmes les Vallons s'est engagé par délibération du conseil municipal, pour les deux dernières années du PIG communautaire, dans une politique d'incitation à l'amélioration de l'habitat dans trois domaines :

- Le ravalement de façades sur les axes significatifs pour l'attractivité de la Commune,
- La production de logements à loyers maîtrisés, comptant dans le cadre de la loi SRU,
- L'amélioration qualitative des logements sur les plans de la performance énergétique.

Les modalités d'aides communales se déclinent comme suit :

- L'aide au ravalement de façade, a été portée 20 % à 40 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 3 000 euros par opération par le conseil municipal du 21 mars 2013. Le projet de ravalement devra préalablement être déposé pour validation au service municipal instructeur et devra se conformer aux directives en matière d'aménagement urbain prescrites par le code de l'urbanisme et le PLU en vigueur sur la Ville. Sont éligibles sur tout le territoire communal les habitations construites avant 1948, ce qui correspond aujourd'hui aux critères de l'habitat ancien.
- Une prime dite « de réduction de loyer » pour aider les propriétaires à compenser la modération faite à leurs loyers. Cette prime, d'un montant total de 25€ par m² de surface habitable, plafonnée à 1.500 € par logement, permettra de majorer d'autant la prime de l'ANAH. Réservée aux propriétaires bailleurs dont les travaux sont éligibles à l'ANAH, et qui s'engagent à conventionner les logements en catégorie « social » ou « très social » pendant 9 ans sur du logement locatif social et très social, l'aide communale sera déductible des pénalités SRU. Par ailleurs elle pourra donner lieu à un abondement du Conseil Régional, à hauteur de 50 % de la part communale.
- Une prime pour aider à améliorer la performance énergétique des logements. D'un montant forfaitaire de 500 € par logement, cette prime donnera lieu à la prime majorée de l'ANAH, passant de 1.600 € à 2.100 €. Par ce dispositif, notre commune s'inscrit dans le cadre du programme national « Habiter Mieux », dont les modalités et partenaires font l'objet du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

Les bénéficiaires de l'aide seront les propriétaires occupants aux revenus modestes dont les travaux permettent d'obtenir une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique du logement.



Mise en œuvre : La Ville s'appuie sur l'équipe opérationnelle du Programme d'Intérêt Général retenue par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soit sur notre commune : le PACT 13.

L'équipe du PACT13 apporte son soutien pour recenser les logements dégradés, en lien étroit avec le CCAS et les services municipaux concernés; un courrier a été adressé pour informer les propriétaires des aides, subventions, aides fiscales auxquelles ils peuvent prétendre, les aider à définir leur projet de travaux et leur plan de financement; pour préparer et déposer les dossiers auprès des services de l'ANAH et des différents financeurs (liste des propriétaires concernés, montants des travaux et des aides sollicitées). Un certain nombre de dossiers sont en cours d'instruction et devraient être finalisés au cours du 1^{er} semestre 2013.

Une permanence sera tenue à Septèmes les Vallons à raison d'une demi-journée deux fois par mois, le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 9 h à 12h30.

Un numéro vert est également à la disposition des administrés : 0800 450 462

Un bilan annuel des aides communales qui auront été attribuées sera présenté au conseil municipal.

Financement : Le montant total prévisionnel des aides spécifiques allouées par la commune s'élèvera à 20.000€ par an.

Au 30 juin 2013, le CCAS a validé 4 dossiers : 2 concernent la rénovation de façades et 2 autres l'isolation du logement pour lutter contre la précarité énergétique. Les subventions imparties aux administrés seront versés après la réalisation des travaux.

Nota : le raccordement à l'assainissement collectif pour le Vallon des Peyrards : M. le Maire a été alerté par des personnes disposant de faibles ressources, de leurs difficultés pour s'acquitter des frais inhérents à ce raccordement. La CUMPM a accepté d'étendre le dispositif du PACT 13 et de proposer un accompagnement pour ces familles pour le montage du dossier de subvention auprès de l'ANAH : 9 demandes sont en cours d'instruction. Monsieur le Maire a également sollicité la Société des Eaux de Marseille afin d'échelonner le versement de la Participation à l'Assainissement Collectif.

IV. Les actions de prévention

✓ *Commission de Prévention des Impayés de Loyers*

Partant du constat que, si le locataire ne se manifeste pas au CCAS pour expliquer qu'il rencontre des difficultés pour honorer ses échéances de loyers, nous sommes informés trop tardivement lorsque la préfecture demande qu'il soit procédé à l'enquête d'usage préalablement à l'expulsion par la force publique. Il a été décidé de mettre en place une commission de prévention des impayés de loyers.

En effet, lorsque le locataire accumule plusieurs loyers de retard, le bailleur peut être amené à dénoncer le bail. La Caisse d'Allocations Familiales suspend le versement de l'allocation logement. La totalité du loyer est réclamé au débiteur ce qui a pour effet d'accroître la dette de façon vertigineuse et de lui donner un caractère irréversible.

Quelques éléments sur la procédure :

Dès le 1^{er} impayé de loyer, le bailleur peut engager une procédure d'expulsion qui suit plusieurs grandes étapes :

- ✚ Le commandement de payer, délivré par un huissier, donnant deux mois au locataire pour trouver une solution
- ✚ L'assignation, délivrée par huissier de justice, qui fixe une date d'audience devant le tribunal d'instance
- ✚ L'information au préfet par l'huissier deux mois avant l'audience, qui permet au préfet d'informer les organismes sociaux et de lancer une enquête financière et sociale
- ✚ L'audience devant le tribunal d'instance, où le locataire peut se faire représenter
- ✚ La résiliation du bail, si le juge n'a pas accordé de délai pour régler la dette locataire
- ✚ Le commandement de quitter les lieux à partir duquel le locataire peut demander au juge de l'exécution un délai de un mois à un an
- ✚ Le concours de la force publique qui peut être demandé si le locataire se maintient dans les lieux – excepté du 1^{er} novembre au 15 mars lors de la trêve hivernale (sauf exception)

Souvent d'autres dettes, EDF, Taxe d'habitation, viennent s'ajouter aux dettes locatives.



La mise en œuvre : La commission de prévention des impayés de loyer de Septèmes les Vallons a obtenu la labellisation CCAPEX après validation de ses procédures de fonctionnement par l'ADIL, puis présentation à la commission CCAPEX qui s'est tenue à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au mois avril 2013.

La commission se réunit tous les trimestres et les situations sont examinées avec le plus grand soin afin de rechercher des solutions. Les familles sont informées au préalable et peuvent s'opposer à l'examen de leur situation (par exemple si une solution de relogement va être apportée et qu'elles n'estiment pas nécessaire que leur situation soit évoquée). Chaque bailleur a fourni une liste des personnes en impayés de loyer bien en amont de la commission afin que les travailleurs sociaux puissent préparer cette réunion.

Une information sur le fonctionnement de la commission a été mise en place sur le site de la Ville. Un formulaire est téléchargeable afin que bailleurs ou locataires dans le secteur privé puissent saisir la commission s'ils rencontrent des difficultés dans le règlement ou le recouvrement du loyer.

Les membres permanents de la commission de prévention des impayés de loyers :

Mme Corinne TAIN : *Adjointe sociale District Nord CAF13*
Mme Yvonne UNTERNAHRER : *Chargé Recouvrement LOGIREM*
Mme Sylvie LOPEZ : *Responsable Pôle Contentieux LOGIREM*
Mme Sophie MAGNETTO : *Agent contentieux LOGIREM*
Mme Marie-Jeanne ROLLE : *Responsable contentieux SUD HABITAT*
Mme Annie VENAUD PROUZET : *Directrice de la MDS (Maison de la Solidarité à GARDANNE)*
Mme Hélène BREISSAND : *Adjointe Sociale cohésion sociale MDS*
Mme Patricia MERA : *Assistante Sociale MDS*
Mme Nicole IBBA : *Assistante Sociale MDS*
Mme Céline VACCA : *Assistante Sociale MDS*
Mme Corinne BUCHAILLAT : *Assistante Sociale MDS*
Mme Isabelle BOGHOSSIAN : *Conseillère Économie Sociale et Familiale MDS*
Mme Amandine RIPOLL : *Chargée de mission ADIL 13*
Mme Heidi LAURIE : *Chargée de mission ADIL 13*
Mme Reine DESCHAMPS : *Vice Présidente du CCAS, Adjointe à l'Action Sociale et à la Petite Enfance*
Mme Sylvie ROLLET : *Directrice de l'Action Sociale*



13 Habitat n'a pas jugé nécessaire pour l'instant d'être membre de cette commission du fait de la faiblesse des rotations au niveau des appartements de la Couren et du faible taux d'impayés au sein de leur structure.

Quelques chiffres sur la cité de la Gavotte Peyret :

- 446 logements
- 76 locataires en précontentieux : jusqu'à 2 mois impayés.
- 37 familles en contentieux mais sans procédure, c'est-à-dire ayant deux mois impayés + le mois en cours.
- 36 familles sont en procédure de contentieux : le commandement de payer.

Soit environ 1/3 des locataires en situation difficile.

Règle déontologique : Responsabilisation de la famille. L'impliquer et l'accompagner dans les démarches.

✓ **Action sur la gestion d'un budget**

Mise en œuvre : partenariat MDS, CAF, Centre Social La Gavotte Peyret et C.C.A.S. Réunion avec pour cible les personnes identifiées en difficultés financières (fichier impayés EDF)

Moyens : utilisation du logiciel de la CAF et intervention des assistantes sociales de la MDS.

CONCLUSION

Un certain nombre d'actions identifiées sont en cours de réalisation, que ce soit pour les seniors, le logement mais aussi pour les familles en difficultés ou les étudiants et il sera nécessaire d'évaluer ces politiques mises en œuvre dès que lors qu'il sera possible d'établir un premier bilan. Les effectifs du CCAS s'élèvent à 4 agents dont une personne recrutée en février 2012. Le travail transversal avec les services de la ville et l'appui des différents partenaires et associations s'est avéré essentiel pour parvenir aux objectifs qui avaient été fixés.

Certains dispositifs tels que l'insertion de clauses sociales dans la commande publique ou les subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ont été mis en place en fin de premier semestre. Ces actions vont contribuer à améliorer l'insertion et le cadre de vie de la population septémoise. Nous pourrons établir un premier bilan dans notre prochaine Analyse des Besoins Sociaux. Il en est de même pour l'aide facultative instaurée pour le transport des étudiants boursiers.

Pour 2014, il s'agira de poursuivre nos efforts pour informer, accompagner et guider au mieux les personnes, que leurs difficultés soient d'ordre financières ou qu'elles soient fragilisées par l'âge ou un handicap afin de leur permettre d'être autonomes et insérées dans notre société. Le soin apporté à cela confortera l'objectif de la municipalité qui vise au « bien vivre à SEPTÈMES ».



Remerciements : L'équipe du C.C.A.S. tient à remercier l'ensemble des partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Ce document a été réalisé à l'aide des bases statistiques fournies par l'INSEE et grâce aux informations collectées auprès de l'ensemble de nos partenaires. La Caisse d'Allocations Familiales, la Maison Départementale de la Solidarité de Gardanne, la Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, l'AAI, le PLIE, le Secours Populaire, l'AGAM, les services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de nos partenaires qui nous ont aidés dans notre démarche.